

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE DE CRETEIL**

**--ooOoo--**

**LUNDI 03 OCTOBRE 2022**

## SOMMAIRE

I.	Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2022	02
II.	Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 21 juin au 26 septembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal	01
III.	Bilan de la rentrée scolaire 2022/2023	06
IV.	Communication sur le plan d'actions sur l'énergie	10

--ooOoo--

### Adoption des délibérations présentées à la séance :

1-35	Élection du 17ème Maire-adjoint. <b>Rapporteur : Monsieur CATHALA</b>	18
1-36 1 à 7	Désignation de représentants de la commune de Créteil au sein d'organismes municipaux et extérieurs. <b>Rapporteur : Monsieur CATHALA</b>	20
1-37	Approbation de l'avenant 15 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau unifié de chauffage urbain. <b>Rapporteur : Monsieur DUKAN</b>	20
1-38 1 à 5	Actualisation des tarifs de restauration scolaire et des prestations scolaires et périscolaires de la ville de Créteil à compter du 1er janvier 2023. <b>Rapporteur : Monsieur PELISSOLO</b>	24
1-39 1 à 3	Cimetière communal de Créteil : - Arrêt de la vente des concessions funéraires perpétuelles. - Mise en place d'un service de revente de caveaux anciens remis en état par la commune. - Révision des tarifs applicables au Cimetière communal à compter du 1er janvier 2023. <b>Rapporteur : Madame PERREAU</b>	25
1-40	Présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune. <b>Rapporteur : Monsieur PESSAQUE</b>	27
1-41	Retrait de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés du syndicat informatique Infocom'94. <b>Rapporteur : Madame HACHMI</b>	30
1-42	Délégation de service public pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de détail - Rapport annuel pour l'année 2021. <b>Rapporteur : Monsieur MAÏZ</b>	33
1-43	Communication du rapport relatif à l'activité de Créteil Habitat SEMIC pour l'exercice 2021. <b>Rapporteur : Madame MATTEI</b>	38
1-44	Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat SEMIC pour la réhabilitation de 55 logements, Résidence Autonomie Le Halage. <b>Rapporteur : Monsieur MBOUMBA</b>	41
1-45	Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat SEMIC pour l'acquisition de 30 logements sociaux construits par Icade Promotion dans le quartier du Haut du Mont-Mesly. <b>Rapporteur : Monsieur MBOUMBA</b>	42

1-46	Octroi de la garantie Communale à Créteil Habitat - SEMIC pour la réhabilitation de la résidence située au 18 bis rue des Mèches. <b>Rapporteur : Monsieur MBOUMBA</b>	44
1-47	Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois <b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	45
1-48	Adoption d'une nouvelle convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la Région Île-de-France relative à l'établissement d'une période de préparation au reclassement. <b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	48
2-18	Approbation de la Taxe d'Aménagement majorée et de son secteur d'application. <b>Rapporteur : Monsieur URGIN</b>	48
2-19	Quartiers de la Source-Pointe du Lac (CQ n°8) : ZAC de la Pointe du Lac. Approbation de la convention de reversement du résultat d'opération. <b>Rapporteur : Monsieur DUFEU</b>	54
2-20	Enfouissement coordonné des réseaux aériens dans diverses rues de Créteil. <b>Rapporteur : Monsieur HÉLIN</b>	55
2-21 1 à 2	Convention d'entretien des espaces verts de différents sites cristoliens. <b>Rapporteur : Madame MÉLIGNE</b>	56
3-13	Convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne en vue du déploiement de permanences d'accueil et de conseil dans les équipements municipaux de proximité. <b>Rapporteur : Monsieur PELISSOLO</b>	58
3-14	Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles des établissements scolaires publics du premier degré pour l'année scolaire 2022/2023. <b>Rapporteur : Madame DEPREZ</b>	59
3-15	Approbation du programme d'actions 2022 et répartition financière de la subvention communale de fonctionnement au titre de la politique de la ville. <b>Rapporteur : Monsieur BIEN</b>	60
3-16	Approbation de l'avenant à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. <b>Rapporteur : Monsieur BIEN</b>	61
3-17	Motion de soutien au peuple arménien <b>Rapporteur : Monsieur BRAUD</b>	62
3-18	Motion pour l'inscription du droit à l'avortement et à la contraception dans la Constitution <b>Rapporteur : Madame MATTEI</b>	65
3-19	Motion demandant à Île-de-France Mobilités de mettre un terme immédiat au dysfonctionnement affectant le transport des élèves en situation de handicap <b>Rapporteur : Monsieur PELISSOLO</b>	67

**Questions diverses**

--

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Ville de CRÉTEIL**

**Lundi 03 Octobre 2022**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent CATHALA, à 20 h 30.

**M. le Maire :** Je tiens tout d'abord à saluer Monsieur Joseph PALMIER et lui souhaiter la bienvenue. Il siègera désormais dans notre assemblée à la place de notre ami Jérôme LE GUILLOU qui est en Polynésie, dans le cadre de ses fonctions de proviseur.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers).*

**Étaient présents :** M. CATHALA, M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, Mme SIMON-DECK, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, Mme TORGEMEN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, M. HÉLIN, Mme HACHMI, M. DUFEU, M. WANNIN, Mme CAMARA, Mme DEPREZ, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, Mme ANAMBA-ONANA, Mme SALVIA, M. SASPORTAS, M. TEISSÈDRE, M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, M. PALMIER, Mme ANGLÈS, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme PERREAU, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, Mme RABA, M. HEBBRECHT, M. BETOUCHE, M. DING, Mme DUPUIS, M. KÉRISIT, conseillers municipaux,

**Absents :** M. HENRY,

**Mandats :** M. ELHARRAR (pouvoir à Mme VALLIER), Mme ADNANE (pouvoir à Mme SOL), Mme DIASSE (pouvoir à Mme TORGEMEN), M. MULUMBA (pouvoir à M. BRAUD), Mme GARCIA-KLETHI (pouvoir à M. HEBBRECHT), Mme LÔ (pouvoir à Mme DUPUIS).

*(Le quorum est atteint).*

*(Madame TORGEMEN est désignée Secrétaire de Séance).*

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022**

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a des demandes de modification au compte rendu ?

*(Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité).*

**II. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 21 juin au 26 septembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.**

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

**M. HEBBRECHT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord merci à Monsieur GRINSARD et aux services pour les réponses que vous m'avez apportées dans l'après-midi, notamment sur les lignes d'emprunts qui ont été effectuées par vos soins pendant cette période de vacances. Vous avez donné des explications, c'est une chose.

Il y a un autre point que j'ai découvert dans l'après-midi parce que je n'avais pas fait attention précédemment sur le projet de sécurisation du parking Brossolette. Le point que je ne comprends pas très bien, c'est la raison pour laquelle on ne transmet pas d'office, par une liaison technique au CSU, les images de ces 11 caméras qui ont été nouvellement installées dans le parking Brossolette. A mon avis, ce serait une chose à faire immédiatement. C'est un choix que vous faites.

Je n'ai pas pu poser de question, et j'en suis un peu désolé parce qu'effectivement je ne vais pas vous refaire la liste de toutes les décisions que vous avez prises concernant les versements aux associations pour Jour de Fête et Antirouille mais à chaque fois vous nous parlez de prestations demandées à ces associations pour des sommes qui ne sont pas, parfois, négligeables. Pour certaines, je ne dirai pas que c'est énorme mais pour d'autres comme le Centre Social Kennedy ou Antirouille, cela représente 9 000 €, Jour de Fête, Maison des solidarités 6 000 €.

Si l'on fait le total des montants pour Jour de Fête versés aux associations, on arrive à 23 500 € environ et pour

Antirouille aux différentes associations à un total de 76 000 euros. Comme ce n'était pas ce qui se faisait pour l'organisation de Jour de Fête, puisque nous versions déjà une somme entre la MAC et le CNC, 150 000 euros environ. D'habitude, nous avons souvent un report au mois de septembre ou octobre de ce qui manquait. Là, on s'aperçoit que tout cela a été versé à des associations.

Y a-t-il une raison particulière qui a fait que pour Jour de Fête, nous ayons versé ces sommes de prestations ? Je n'ai pas très bien compris ce qui s'était passé et la raison pour laquelle nous avons fait ce versement aux associations, qui jusqu'ici n'avait pas lieu. Pourquoi a-t-on eu recours aux associations ? « Marchés et prestations », c'est ce qui est indiqué sur les décisions que vous avez prises, Monsieur le Maire. C'est la même chose pour Antirouille, d'ailleurs.

**M. le Maire :** À ma connaissance, on a toujours procédé de cette façon. Il faut peut-être faire la distinction entre Jour de Fête où nous avons une somme globale répartie entre deux structures majoritairement, c'est-à-dire le Centre National Chorégraphique et la Maison des Arts et pour ce qui concerne Antirouille, on a forcément l'intervention de davantage d'équipements, notamment des structures qui ne peuvent pas supporter une dépense qui n'est pas programmée dans leur budget annuel.

C'est certainement la raison pour laquelle on leur reverse ces sommes-là leur permettant de couvrir à la fois les frais d'animation et les frais de personnel. Nous pourrions vous donner le détail des frais de personnel, d'animateurs ou autres, d'animation, d'acquisition de costumes ou autres, si vous le souhaitez.

**M. HEBBRECHT :** J'aimerais avoir des explications plus complètes. Honnêtement, je ne vais pas vous dire le contraire, je peux comprendre qu'une association comme les Cinémas du Palais soit intervenue pour Antirouille, il n'y a aucun souci. Vous avez ensuite ajouté les grands espaces ateliers cinémas Plein air, pas de souci.

Par contre, quand je vois que nous versions 195 000 € environ à l'association MJC Village et que l'on reverse 2 600 €, on se demande effectivement si ces sommes-là sont vraiment nécessaires. Le décalage, honnêtement Monsieur le Maire, entre le versement de certaines associations à 3 700 et

d'autres pratiquement à 9 000, si je prends MJC Club pour Jour de Fête et 3 500 € à la MPT Jean Ferrat, 855 € au Centre Kennedy, il y a un décalage dans les sommes pour lequel je vous demanderai d'avoir des explications un peu plus complètes.

N'oublions pas quand même qu'au départ, nous avons versé au CNC et à la Maison des Arts 150 000 euros. Si vous pouviez compléter ces informations pour notre culture personnelle.

**M. le Maire :** Tout cela se situe dans le cadre du budget général ...

**M. HEBBRECHT :** Il n'y a pas de problème là-dessus. Le CNC, c'est classique.

**M. le Maire :** Jean-Philippe, peut-être peux-tu donner davantage d'explications ?

**M. BIEN :** Concernant la disparité des subventions pour Jour de Fête qui sont attribuées aux associations, cela dépend aussi de leur capacité à mettre en œuvre certaines actions sur certains territoires. En effet, Kennedy a peut-être plus de capacités à produire des activités ou des animations sur certaines places qu'un autre équipement.

**M. HEBBRECHT :** C'est juste des explications complémentaires pour notre culture personnelle.

**M. BIEN :** Il me semble (et je parle sous le contrôle de Magda) que toutes les interventions sont justifiées sur facture.

**Mme VORCHIN :** En fait, il est versé aux associations une subvention de fonctionnement et pour Jour de Fête et Antirouille, c'était en plus de leurs heures. Donc parfois, ce sont des prestations d'artistes ou des choses qu'ils ne pouvaient pas absorber dans leur budget prévisionnel de fonctionnement. C'est aussi simple que cela. Tout est clair au niveau des justificatifs.

Nous avons besoin de ces associations-là par exemple pour animer les places d'été. Elles ne peuvent pas mobiliser leurs animateurs. Elles doivent faire appel, soit à des artistes, soit à des animations complémentaires.

**M. le Maire :** C'est hors budget annuel. Nous pourrions vous donner le détail.

**M. HEBBRECHT :** Effectivement, ce sera plus simple. Merci beaucoup Monsieur le Maire. Les places d'été, cela ne correspond pas à Jour de Fête mais plus à Antirouille.

**M. le Maire :** Votre deuxième question portait sur Brossolette ?

**M. HEBBRECHT :** Il s'agissait juste de savoir pourquoi on ne profitait pas de l'occasion. On sait très bien que lorsque l'on passe à Brossolette, le gardien n'est pas toujours présent. L'intérêt de réinstaller des caméras, quand par exemple la barrière est bloquée et que le gardien n'est pas là (cela m'est arrivé une fois, donc je le sais très bien), permet d'avoir directement un renvoi au CSU et donc une réaction plus rapide par nos ASVP quand ils sont présents ...

**M. le Maire :** J'avoue que je partage aussi votre point de vue mais il y a eu le souci de l'administration de préserver un peu les gardiens et de les responsabiliser.

**M. HEBBRECHT :** Cela n'empêche absolument pas la présence du gardien dans mon esprit. C'est simplement dans le cas où des problèmes se posent. Une réaction plus rapide des ASVP éviterait d'avoir des barrières endommagées.

**M. le Maire :** Par contre, pour l'installation sur la voie publique des caméras, puisque vous avez posé la question, même si vous ne l'avez pas posée ce soir, vous savez très bien que l'on procède en accord avec le commissariat. On n'a donc pas encore arrêté les sites où les caméras seront posées.

**M. HEBBRECHT :** C'est pourquoi je vous remercie pour la réponse qui a été faite où l'on a dissocié le montant des caméras à l'intérieur du parking et celles qui sont à l'extérieur. C'est simplement ce que je voulais savoir. Nous sommes bien d'accord.

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'explications ?

*(Aucun membre du conseil ne demande la parole).*

**M. le Maire :** Vous me donnez acte de la communication.

**III. Bilan de la rentrée scolaire 2022/2022**

**Mme BOULARD** : Monsieur le Maire, chers collègues, après deux rentrées quelque peu perturbées par la crise sanitaire, cette nouvelle rentrée scolaire s'opère dans un contexte inflationniste, impactant de manière globale les collectivités territoriales mais pesant aussi lourdement sur le budget des familles.

Malgré cela, cette rentrée 2022 s'est déroulée sereinement dans les quarante-huit écoles de la ville. Il convient de rappeler que la municipalité déploie des efforts conséquents au service des écoles en termes d'accueil, de moyens logistiques, de travaux, personnels mis à disposition. Tout est mis en œuvre pour donner aux élèves, familles et enseignants les meilleures conditions d'accueil pour une réussite éducative.

De plus, les préconisations sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19 communiquées durant l'été ont permis d'adapter en amont les procédures de nettoyage et de gestion des enfants, en concertation avec les directions de l'Éducation et de la Jeunesse.

Cette année encore, une mobilité modérée des directions des écoles est à relever : 9 nouvelles affectations de direction à Créteil dont 6 directrices venant d'une autre commune.

**A. DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN LÉGÈRE DIMINUTION : 8 249 élèves accueillis en maternelle et élémentaire**

Les effectifs connaissent une baisse de 3 %, baisse plus marquée en maternelle qu'en élémentaire.

. Les écoles maternelles : - 5.05 %

Le nombre total d'élèves est de 3 150 avec les classes spécialisées, soit 159 enfants de moins qu'en septembre 2021.

Compte-tenu des effectifs et après ajustements, 6 fermetures ont été prononcées par l'Inspection académique.

Les derniers ajustements du Comité Technique des Services Départementaux (CTSD) du 6 septembre ont permis d'annuler 3 fermetures conditionnelles prononcées en juin dernier et ce, pour pouvoir constituer des classes de grande section limitées à 24 élèves, comme préconisé par les directives ministérielles.

- Les écoles élémentaires : - 1,75 %

Le nombre total d'élèves est de 5 099 avec les classes spécialisées, soit 89 enfants de moins qu'en septembre 2021.

Compte tenu des évolutions d'effectifs et après ajustements de la DASEN le 6 septembre, 8 ouvertures et 1 fermeture ont été confirmées par l'Inspection académique.

Les effectifs communiqués par les écoles ont mis en évidence des moyennes par classe globalement satisfaisantes, aussi bien en REP qu'en zone banale : 16 élèves en élémentaire et 22 en maternelle en réseau d'éducation prioritaire et 23 élèves en élémentaire et 24 en maternelle en classe banale.

Près de 32 % de la population scolaire cristolienne est scolarisée en réseau d'éducation prioritaire, soit 2 624 élèves (contre 30 % en 2021).

#### B. DES EFFECTIFS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN HAUSSE

- Les accueils de loisirs du mercredi

Le premier mercredi, la fréquentation de l'accueil de loisirs enregistrait une légère hausse par rapport aux mercredis de septembre 2021 : + 3,5 % en élémentaire et + 9,5 % en maternelle, avec des disparités selon les écoles, avec près de 1 100 enfants accueillis.

Ces effectifs rejoignent les niveaux de fréquentation avant COVID qui étaient de 1 155 enfants/jour en 2019.

- L'accueil périscolaire du matin et du soir

Les premiers jours de cette rentrée font apparaître une diminution de la fréquentation des accueils périscolaires de 10 % par rapport à la rentrée 2021.

Ce léger recul peut être analysé par une organisation familiale optimisée pour faciliter une rentrée en douceur mais également par le biais du télétravail qui permet aux parents de venir chercher leurs enfants plus tôt.

- La pause méridienne

En maternelle, l'effectif d'enfants fréquentant la pause méridienne est stable par rapport à la rentrée 2021 (de l'ordre de 2 200 rationnaires). En élémentaire, les effectifs

sont en augmentation de 8,5 % par rapport à 2021 avec près de 3 600 enfants accueillis par jour.

Ces premiers jours confirment que les familles sont nombreuses à utiliser la restauration scolaire.

En moyenne, 70 % des élèves d'élémentaire et de maternelle ont déjeuné à la cantine.

#### C. COVID 19 : ASSURER LA SECURITE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES

S'agissant du nouveau protocole sanitaire, un socle de mesures est gradué par trois niveaux pour l'année scolaire 2022/2023 afin d'organiser et de mettre en œuvre les mesures sanitaires adéquates selon le degré de l'épidémie. A chaque scénario, sont déclinées des mesures de fonctionnement spécifiques qui, cette fois, seront en cohérence avec les mesures prises en population générale.

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles à compter du 01/09/2022 débute avec le socle de mesures, soit pour les principales mesures : respect des gestes barrières, lavage des mains, aération des locaux.

#### D. VIGIPIRATE ATTENTAT : LES MESURES DE SÉCURITÉ MAINTENUES

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ».

Les horaires et les modalités de surveillance des sorties sont les mêmes que l'an dernier.

Toutes les écoles de Créteil disposent d'un plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Les enseignants et agents municipaux ont été formés dans ce cadre.

#### E. DES TRAVAUX ACHEVÉS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE : UN EFFORT D'INVESTISSEMENT IMPORTANT

Comme chaque année, les écoles ont bénéficié d'un important programme de travaux d'entretien, confiés à des entreprises ou assurés, en interne, par la régie bâtiment.

Par ailleurs, d'importants travaux de mise en accessibilité des écoles ont été réalisés, conformément aux engagements pris dans le cadre du programme ADAP qui doit se poursuivre jusqu'en 2024.

Enfin, la municipalité déploie également des moyens conséquents pour préparer la rentrée et être en adéquation avec les mesures d'ouverture et de fermeture de classes, prononcées par l'Inspection Académique, notamment pour la réorganisation et l'aménagement des classes.

#### F. UNE FORTE IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE À CRÉTEIL

À l'école, en cette rentrée 2022, 194 élèves seront accueillis au sein des 19 dispositifs spécialisés que comptent les écoles de Créteil.

Dans les structures périscolaires et extrascolaires, l'école inclusive vise aussi à assurer un égal accès aux temps périscolaires et extrascolaires, à travers la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Afin de favoriser un accueil de qualité, un accent fort est mis sur la formation des animateurs, dispensée par des professionnels du secteur du handicap et par le CNFPT.

Dans un contexte où l'accueil des enfants porteurs de handicap n'est pas garanti à l'école, la municipalité réaffirme sa volonté d'assurer une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant, avec le protocole d'inclusion tripartite mis en place dès 2011. Ce protocole définit en concertation les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures périscolaires et extrascolaires.

En 2021, 718 jours de présence en ALSH ont été réalisés dans ce cadre.

Je vous remercie.

**M. le Maire** : Merci Madame BOULARD. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la pause méridienne, est-ce que l'on a une explication (parce qu'effectivement je ne l'avais jamais noté) sur la différence de fréquentation, que ce soit des élèves en élémentaire ou en maternelle dans les établissements Guiblets, Orville, Casalis

et Savignat ? On retrouve la même chose dans les maternelles. Est-ce qu'il y a une explication sur une telle différence ? Est-ce que l'on a demandé aux parents pourquoi ils ne viennent plus chercher leurs enfants ?

Ma seconde question porte sur les travaux que nous faisons toujours très bien, je n'en doute pas. Il y a la réfection sur Péguy élémentaire des sanitaires suite à incendie, ainsi qu'à Monge pour la réfection des salles des maîtres et bureau de direction. Est-ce que les assurances, lorsqu'il s'agit d'incendies accidentels, ont joué ou est-ce nous qui payons ? Une partie sera-t-elle remboursée par les assurances ? Il y a une procédure ...

**M. le Maire** : Bien sûr.

**M. HEBBRECHT** : Ce sera donc remboursé par les assurances.

**M. le Maire** : Bien sûr.

**Mme VORCHIN** : Je n'ai pas compris votre première question.

**M. HEBBRECHT** : A-t-on une explication sur une telle différence par exemple sur les pauses méridiennes : élèves en élémentaire, aux Buttes 90 % et Hugo 80 % et d'un seul coup, Orville 56 %, Guiblets 49 % ? Est-ce que vous avez posé la question aux parents ? Je pense que la qualité des produits est la même dans toutes les cantines de notre ville. Il n'y a donc pas de problème de ce côté-là.

**Mme VORCHIN** : Dans les écoles que vous citez, Monsieur HEBBRECHT, il se trouve que les parents travaillent moins, donc les enfants restent moins à la pause méridienne.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

*(Aucun membre du conseil ne demande la parole).*

Il n'y a pas de vote sur cette communication.

#### **IV. Communication sur le plan d'actions sur l'énergie**

**M. le Maire** : J'ai le plaisir de vous présenter cette communication. Je passerai très rapidement sur le contexte qui nous amène à proposer ce plan mais vous avez dans le texte toutes les explications et notamment bien sûr la flambée des prix des énergies fossiles pour nos concitoyens.

- La première mesure que nous souhaitons prendre est de produire l'énergie locale à un prix accessible grâce à notre réseau de chauffage urbain mais nous verrons le rapport tout à l'heure dans le cadre de la DSP (délégation de service public) qui vous est présentée.

Il s'agit d'unifier le réseau sud et ouest afin d'améliorer la performance énergétique et, à partir d'une fourniture plus élevée de MWh par l'usine d'incinération, de baisser la consommation de gaz qui est actuellement de 30 %. Nous avons actuellement 67 % d'énergies renouvelables. Nous allons monter à 83 % d'énergies renouvelables et passer à 17 % de consommation de gaz. La réduction de 50 % de la consommation de gaz a un effet très fort sur le prix du chauffage.

Nous verrons dans le cadre de la délibération sur la TSP que nous avons obtenu du délégataire qu'il lisse sur les années 2022/2023/2024 (je parle en saisons de chauffe) l'augmentation brutale que nous connaissons actuellement. C'est donc un lissage de la facture et une baisse de 13 % sur les factures de chauffage acceptée par le délégataire dès l'année 2023.

C'est le point le plus important et je crois le plus marquant de notre plan sobriété.

- Le deuxième point qui me paraît important, mais il est assez logique et je pense que tous vous en conviendrez sans effort, c'est de faire un effort financier important sur tout ce qui est isolation thermique des bâtiments. Nous allons pratiquement doubler les crédits d'investissement pour tous les travaux d'isolation thermique sur les bâtiments communaux (écoles, gymnases ...). Nous avons commencé mais nous allons poursuivre à un rythme plus élevé.

En même temps, nous allons poursuivre ce que nous avons mis en place et qui nous amène déjà des économies importantes, c'est-à-dire l'adaptation de notre réseau d'éclairage public où l'augmentation des lampes en led a un bénéfice important en termes d'économies. Dans le cadre du budget, nous allons augmenter les crédits de l'éclairage public pour pouvoir accentuer ce programme de modernisation de notre réseau d'éclairage.

Actuellement, nous avons fait environ 30 % d'économies, nous pouvons aller au-delà assez rapidement.

- Le troisième point est la réduction de consommation à partir d'éco-gestes avec une approche économe et maîtrisée de l'énergie. C'est bien sûr tout ce qui peut être fait pour baisser la consommation en réduisant l'amplitude horaire de certains bâtiments administratifs, en affirmant quand même avec force qu'en période de crise, nous ne sommes pas favorables à une restriction des services publics. Autrement dit, ces économies devront être réalisées à partir de certaines heures, par exemple 18 heures pour les bureaux. A 18 heures, en général, très peu de services sont ouverts.
- Le 4<sup>ème</sup> point qui me paraît important, c'est l'accompagnement social. Nous allons doubler les crédits pour accompagner les familles qui se trouveraient en situation de précarité énergétique, cette aide venant en complément de ce qui peut être fait par l'État, par le Département ou d'autres organismes.

Indépendamment de l'aide financière, nous envisageons d'adapter les services pour pouvoir faire un accompagnement personnalisé des personnes afin de les informer de leurs droits et des différents dispositifs qui vont les aider dans ces périodes.

Tout cela est résumé dans un document que vous avez en annexe où vous retrouvez 20 mesures proposées. Il est clair que ces mesures sont susceptibles d'évolution, soit par une modification de la conjoncture (ce que l'on peut toujours espérer), soit par un changement climatique. Si nous avons un hiver particulièrement rigoureux, il faudra certainement revoir certaines de ces mesures.

Je vais lire ces 20 mesures pour les personnes qui nous font l'amitié d'assister à cette séance :

**AXE 1 : UNE PRODUCTION LOCALE DE L'ENERGIE A UN PRIX ACCESSIBLE**

**MESURE N°1 :** Réduire le recours au gaz au sein du réseau de chauffage urbain en augmentant la part d'énergie renouvelable et de récupération de 68 % à 83 % en 2025 (investissement total de 8 millions d'euros, à la charge du délégataire).

**MESURE N°2 :** Faire bénéficier les Cristoliens d'une remise tarifaire en moyenne de 13 % sur les factures dès la saison

de chauffe 2022-2023, permise par la réduction à terme de la part du gaz au sein du réseau.

MESURE N°3 : Permettre aux Cristoliens d'échelonner le paiement de la surcharge de facture liée à la saison de chauffe de 2021-2022 sur les années 2023 et 2024.

AXE 2 : UN PROGRAMME AMBITIEUX DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE PATRIMOINE

MESURE N°4 : Mobiliser une enveloppe annuelle de travaux de 1 million d'euros pour atteindre dès 2027 l'objectif réglementaire de 40 % de réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal.

MESURE N°5 : Etudier les potentialités de diversification des sources d'énergie des bâtiments communaux pour renforcer la part liée aux énergies renouvelables. Cela peut être par exemple des panneaux solaires ou des éoliennes sur les toitures.

MESURE N°6 : Accélérer la modernisation du réseau de l'éclairage public en augmentant de 50 % l'enveloppe financière annuelle consacrée au remplacement des lanternes par des led avec un objectif de 100 % de technologie led en 2033.

AXE 3 : UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS PAR DES ACTIONS DE SOBRIETE ENERGETIQUE

MESURE N°7 : Réduire de 1°C le niveau de température dans les bâtiments administratifs pour la porter à 19°C en journée et à 15°C lorsqu'ils sont inoccupés.

MESURE N°8 : Maintenir le niveau de température actuel dans les établissements qui accueillent des publics jeunes ou fragiles, à savoir 19°C dans les écoles et les équipements socio-culturels et 20°C dans les crèches et les résidences de personnes âgées.

MESURE N°9 : Réduire l'amplitude horaire quotidienne de chauffe des bâtiments administratifs de 1 heure avec une baisse progressive des températures à compter de 18 heures.

MESURE N°10 : Décaler le démarrage de la période de chauffe des bâtiments et équipements communaux, sous réserve de l'absence de situation météorologique particulièrement

rigoureuse, et fixer son arrêt avant les vacances de Pâques. Autrement dit, on réduit la période de chauffe sur l'année, sauf situation d'un hiver particulièrement rigoureux.

MESURE N°11 : Couper la fourniture d'eau chaude dans les sanitaires des bâtiments administratifs sauf exceptions (restaurants administratifs, kitchenette, douches, ...).

MESURE N°12 : Limiter l'usage des appareils électriques énergivores au sein des bâtiments communaux et favoriser l'extinction plutôt que la mise en veille lorsqu'ils sont inutilisés.

MESURE N°13 : Limiter la mise en lumière des façades extérieures de l'église de Créteil dont l'éclairage sera désormais éteint à partir de 1 h du matin.

MESURE N°14 : Maintenir les illuminations de la Ville lors des fêtes de fin d'année (éclairage en led) mais limiter leur durée à un mois. Habituellement, les illuminations de Noël portaient sur 45 jours. Nous les ramenons à un mois, en sachant que l'économie n'est pas très importante puisque toutes ces illuminations et décorations utilisent des led.

MESURE N°15 : Rappeler aux responsables des enseignes commerciales présentes sur la commune l'obligation d'éteindre leurs lumières de 1 heure à 6 heures du matin.

MESURE N°16 : Conduire une campagne de sensibilisation et de formation des agents municipaux aux sujets liés à l'énergie et aux éco-gestes à adopter pour réduire les consommations.

MESURE N°17 : Créer et animer un réseau de « référents sobriété énergétique » au sein des équipements communaux.

AXE 4 : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE FACE AU RISQUE DE PRECARITE ENERGETIQUE

MESURE N°18 : Proposer des rendez-vous individuels animés par deux référents énergie du CCAS afin de prévenir les risques d'impayés et accompagner les situations de précarité énergétique.

MESURE N°19 : Augmenter le budget alloué par le CCAS aux aides ciblées énergie à destination des ménages en le portant à 50 000 euros.

MESURE N°20 : Conduire une large campagne d'information afin de sensibiliser les Cristoliens à l'accompagnement proposé par le CCAS, aux aides financières existantes sur l'énergie mais également aux dispositifs de conseils de nos partenaires.

Voilà, mes chers collègues, la présentation de ce plan sobriété. Il est clair que ce plan peut être évolutif en fonction de la conjoncture, du climat mais on peut toujours l'enrichir par des propositions nouvelles si l'on fait preuve de créativité et d'imagination. Monsieur URGIN acquiesce.

Je précise que c'est le produit de groupes de travail qui ont été mis en place et qui ont mobilisé une cinquantaine d'agents.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce plan d'actions est fort intéressant pour les Cristoliens, du moins pour celles et ceux qui ont leur logement relié au chauffage urbain de la SCUC.

Monsieur le Maire, vous avez fait un choix avec l'usine d'incinération qui aujourd'hui se révèle gagnant, et même si l'on peut entendre les interrogations et inquiétudes quant à la mise en service du 3<sup>ème</sup> four, cette forme d'énergie renouvelable est payante.

Il en est de même pour le puits de géothermie et la liaison que propose de construire la SCUC entre ces deux formes de chauffage, pour relier les quartiers nord et sud-est, en soi très bon projet qui coûtera 8 millions d'euros et sera en service, d'après nos informations, en 2025.

Vous me permettez simplement d'avoir quelques réserves quant à la pompe à chaleur. Ce système est très consommateur d'électricité et perd beaucoup de son efficacité face à des températures en dessous de 5 ou 6 degrés. D'ailleurs, nombre d'installateurs préconisent d'allier ce système à un chauffage d'appoint. C'est le cas de toutes les formes de chauffage ou d'énergie renouvelable qui, en cas de problème sur un four, ou dans la géothermie, ont besoin d'être supplées par un peu de chauffage au gaz ou électrique puisque c'est absolument nécessaire, en tenant compte du fait que nous ne sommes ni au vent, ni au soleil, ce qui est quand même un avantage, en attendant d'avoir une éolienne installée au sommet de la tour de la mairie.

Dans la suite des mesures, Monsieur le Maire, vous annoncez une enveloppe de travaux d'économie sur le patrimoine d'1 million par an jusqu'en 2027.

Peut-on savoir si vous avez déjà des pistes ? Nous souhaitons que cette enveloppe ne soit pas aspirée par des cabinets d'études mais serve vraiment à la réalisation de ces travaux.

Vous nous annoncez également une augmentation non négligeable de 50 % de l'enveloppe consacrée à l'éclairage public et cela jusqu'en 2033. Pouvez-vous nous indiquer un montant estimatif annuel de cette enveloppe ?

Avec ces mesures, vous vous alignez sur les demandes d'un gouvernement grand donneur de leçons et de conseils, comme pour faire oublier pourquoi et comment notre pays en est arrivé à cette situation.

Permettez-moi un très court rappel de ce sabotage de la politique énergétique, commencé sous la présidence de François HOLLANDE et dont le Président actuel est un acteur clé depuis plus de 10 ans.

Monsieur MACRON peut bien se gargariser d'un projet favorisant l'installation de parcs éoliens et inaugurer celui de plus de 80 éoliennes en mer au large de Saint-Nazaire, mais il est bien celui qui a acté la vente d'Alstom contre l'avis de nombre de spécialistes, la fermeture de Fessenheim et l'arrêt prévu de 13 autres réacteurs, projet non bloqué pour l'instant, baisse de 50 % du nucléaire et l'arrêt du projet Astrid.

Pourquoi je souhaite évoquer ces faits ? Parce que si l'on peut se louer que les Cristoliens reliés à la SCUC grâce à une aide de 4 millions d'euros verront pour les 2 prochaines années leurs factures de chauffage stables, il n'en sera pas de même pour les factures électriques.

C'est déjà annoncé dans le rapport, vous en parlez : 15 % en début d'année prochaine, des factures, qui dans certains cas, comportent plus de taxes que de consommation.

Qu'en sera-t-il demain ? Comment expliquer aux Cristoliens et aux Français, de telles hausses, alors que pendant ce mois de septembre, 7 réacteurs ont été remis en service et reliés aux

réseaux portant notre production de 19,2 GW à 28,2 GW, et sachez que 10 autres réacteurs vont redémarrer en octobre.

Alors Monsieur le Maire, si l'on peut se réjouir pour les 40 505 équivalents logements, qu'en est-il pour tous les autres ?

Je pourrais également évoquer les tarifs des bornes de recharges automobiles (c'est un exemple qui m'est arrivé sous les yeux récemment) : + 38 % en une nuit pour les bornes Tesla. Pour le SIPPEREC, quels sont les tarifs au terme de l'installation des bornes sur notre ville ?

Pouvons-nous nous exempter de penser à tous ces problèmes ?

Des chèques énergies, des aides départementales, régionales, communales tombent de tous les côtés alors que notre économie est au bord du gouffre, hausse de l'inflation endettement pharaonique.

Derrière toutes ces belles mesures, Monsieur le Maire, comme d'habitude, on oublie nombre de Cristoliens qui font partie de ce que l'on appelle les « classes moyennes » et qui n'auront droit à aucun dégrèvement, aucune aide et qui se retrouveront à payer toutes ces hausses en sacrifiant une partie de leur pouvoir d'achat. C'est à tous ces Cristoliens, tous nos compatriotes que je pense en dénonçant ces 10 années de gestion calamiteuse de notre énergie par ce ministre devenu Président et cela pour encore 5 années.

Et de plus, toutes ces aides, ces lissages de factures tout comme le « quoi qu'il en coûte » ou les PGE, devront se payer un jour par de nouveaux impôts, de nouvelles taxes.

Soyons lucides, et même si nous devons réagir dans l'immédiateté, notre assemblée se doit dès à présent de réfléchir à des économies sérieuses pour absorber le règlement de toutes ces aides.

Cela ne pourra pas être remis aux calendes grecques, nous n'en avons plus les moyens. Nous n'en avons plus le temps.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Monsieur HEBBRECHT, vous avez un peu nationalisé le débat.

**M. HEBBRECHT** : Tout à fait, à dessein.

**M. le Maire** : Nous sommes au conseil municipal de Créteil, nous n'avons pas le pouvoir de rouvrir Fessenheim et nous ne sommes pour rien dans la fermeture. Je peux même vous faire une confidence : je suis pour le développement de l'énergie nucléaire. Je ne prends donc pas votre critique comme une attaque pour le Maire.

Concernant les bornes électriques, je crois que nous sommes dans les tarifs inchangés et comme toutes les communes de la région île-de-France.

Vous parlez des logements qui sont chauffés « tout électrique ». Nous avons pris des dispositions avec le bailleur pour être en mesure d'avoir des aides spécifiques pour ces personnes. Souvent, le chauffage « tout électrique » est dans des appartements qui ne sont pas toujours bien isolés. Nous risquons effectivement d'avoir des factures d'électricité supérieures au loyer de base. Il convient de prendre des mesures pour atténuer les difficultés que peuvent rencontrer ces familles.

Maintenant, notre plan est certes peut-être incomplet mais il a le mérite de répondre sur toutes les dimensions de cette crise, avec les moyens qui sont les nôtres et des responsabilités qui sont également les nôtres.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

Vous me donnez acte de la communication.

#### 1-35 **Élection du 17<sup>ème</sup> Maire-adjoint.**

**M. le Maire** : Je dois d'abord demander s'il y a plusieurs candidats.

*(Monsieur Jean-Philippe BIEN propose sa candidature).*

Il n'y a pas d'autres candidats ?

*(Aucun conseiller ne se manifeste).*

Je vous propose que nous votions à main levée pour l'élection comme 17<sup>ème</sup> adjoint de Jean-Philippe BIEN, en remplacement de

Jérôme LE GUILLOU. Personne ne demande le vote à bulletin secret ?

*(Aucun conseiller ne se manifeste).*

**Monsieur Jean-Philippe BIEN est élu 17<sup>e</sup> maire-adjoint, chargé des Sports, de la Jeunesse, du périscolaire et de la politique de la ville à l'unanimité. Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.**

*(Applaudissements).*

**M. BIEN :** Déjà quelques mots. Vous n'êtes pas sans savoir que je suis particulièrement ému puisque c'est pour moi l'aboutissement d'un parcours.

Je tenais en premier lieu à remercier le Premier Magistrat de cette ville, notre Maire, Laurent CATHALA, d'avoir fait cette proposition ce soir et pour sa confiance renouvelée. En retour, j'aimerais lui témoigner de ma sincère loyauté et de toute mon amitié.

Je voudrais également vous remercier, toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce vote, et qui me permettent aujourd'hui d'accéder à ces nouvelles fonctions puisque finalement vous m'avez fait part aussi de votre confiance.

Quelques mots aussi des personnes qui m'auront précédé sur cette délégation des sports. Je pense notamment à Monsieur Jérôme LE GUILLOU qui nous a quittés puisque pris par des obligations professionnelles, dont je salue le travail, et Monsieur Jean-Pierre HENO qui a beaucoup œuvré pour la ville et pour les sports à Créteil.

Que vous dire de plus que sinon j'assumerai ces fonctions avec une certaine trépidation, avec beaucoup d'humilité et surtout de passion, aux côtés de notre Maire, de l'administration et pour ce qui concerne les sports, avec tous les acteurs associatifs. Que vous dire de plus que sinon finalement je suis ce soir très heureux. Je vous remercie Monsieur le Maire, cher Laurent, je vous remercie chers collègues.

**M. le Maire :** Merci Jean-Philippe et nous te souhaitons une pleine réussite dans tes nouvelles fonctions.

**1-36 Désignation de représentants de la commune de Créteil au sein  
1 à 7 d'organismes municipaux et extérieurs.**

**M. le Maire :** Nous avons à remplacer Jérôme LE GUILLOU dans différents organismes municipaux et extérieurs. Les représentants proposés sont les suivants :

- Commission permanente « Éducation, jeunesse, culture, sports, démocratie locale, santé et solidarité » : Joseph PALMIER
- Commission d'appel d'offres (suppléant) : Joseph PALMIER
- Commission de délégation des services publics (suppléant) : Joseph PALMIER
- Commission consultative des services publics locaux (suppléant) : Joseph PALMIER
- SAEMSL « Union Sportive de Créteil Handball » : Chantal VALLIER
- Syndicat mixte d'études, d'aménagement, de la gestion de la base de plein air et de loisirs de Créteil : Jean-Philippe BIEN
- Association Nationale des Élus en charge du Sport : Jean-Philippe BIEN

Je suppose, Monsieur HEBBRECHT, que vous ne prenez pas part au vote.

Monsieur PALMIER, Madame VALLIER et Monsieur BIEN sont désignés pour remplacer dans les différentes commissions Jérôme LE GUILLOU.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité. Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.**

**1-37 Approbation de l'avenant 15 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau unifié de chauffage urbain.**

**M. DUKAN :** Monsieur le Maire, il nous est demandé dans ce rapport d'approuver deux avenants : l'avenant n° 15 au contrat de délégation de service public pour le chauffage urbain avec la Société de Chauffage Urbain de Créteil (SCUC)

et l'avenant n° 3 à la convention quadripartite pour la fourniture de chaleur en provenance de l'usine d'incinération.

Aujourd'hui, ce qui nous est présenté dans ce rapport représente une étape importante, négociée par nos services avec nos partenaires, qui nous permettra de poursuivre une évolution structurante et encore plus vertueuse de notre réseau de chauffage, mais également d'assurer une protection immédiate aux Cristoliens confrontés à l'impact de la crise énergétique.

Quelques rappels sur le réseau. Ce réseau confié par délégation de service public à la SCUC depuis 1997 est aujourd'hui le 6<sup>ème</sup> réseau le plus important de France par sa taille, 50 km de long, et par la puissance de ses installations. Le réseau couvre les besoins de plus de 40 000 équivalents logements, soit près de 70 000 usagers.

Depuis 2009, le réseau est raccordé à l'unité de valorisation énergétique de Valo'Marne et en 2010, l'installation d'une pompe à chaleur a permis d'optimiser le rendement du puits de géothermie. Notre mix énergétique, comme vous l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire, allie désormais des énergies renouvelables et de récupération à hauteur de 68 % et du gaz à hauteur de 32 %.

Cette part importante d'énergies renouvelables, au-delà de générer une moindre dépendance au gaz, a permis l'application d'une TVA réduite à 5,5 %, au bénéfice des usagers.

Enfin, de nombreux projets d'extension du réseau sont à l'étude, liaisons avec le CHIC, le Triangle de l'Échat, etc.

Sur le contexte dû à la crise énergétique, nous avons évoqué ce problème au début de l'année 2022. À la sortie du confinement du covid et avec la guerre en Ukraine, le prix du gaz a augmenté de près de 400 %. Si notre réseau de chaleur s'appuie majoritairement sur des sources renouvelables, il est donc moins dépendant du prix du gaz. Cependant, une hausse de 100 % du tarif est attendue.

Hors bouclier tarifaire instauré par le gouvernement, un foyer type (logement de 70 m<sup>2</sup>) verrait passer sa facture annuelle de 590 € à 1 200 €. C'est pourquoi, dès novembre 2021, la ville a mobilisé autour d'elle les facteurs du

chauffage urbain et des discussions ont été engagées avec le délégataire du réseau de chauffage urbain, la SCUC et avec le SMITDUVM et son délégataire, Valo'Marne, autour d'un projet d'augmentation de la capacité de fourniture d'énergie calorifique en provenance de l'usine d'incinération, notamment avec le 3<sup>ème</sup> four, et de trouver des solutions afin de limiter dans les plus brefs délais l'exposition des abonnés à la volatilité du prix du gaz.

Les solutions apportées par l'avenant n° 15 sont de trois ordres :

- un verdissement accru du réseau par l'augmentation rapide et significative du taux d'énergie renouvelable (+ 15 %), pour atteindre 83 % à terme ;
- la mise en place d'un bouclier de liaison dès la saison de chauffe 2022/2023 pour permettre une diminution du tarif par anticipation et ce sans attendre la finalisation des travaux ;
- la mise en place d'un bouclier local social complémentaire par le lissage de la surcharge induite durant la saison de chauffe 2021/2022 sur les deux prochaines années, 2023 et 2024.

L'avenant n° 15 qui vous est présenté permet donc un investissement structurant pour l'avenir avec des conditions de réalisation permettant un gain immédiat pour les usagers.

Ces mesures nécessitent une enveloppe financière importante et immédiate de près de 12 M€, portée par notre délégataire, la SCUC dès 2022 pour une efficacité sur la saison de chauffe 2022/2023.

Le volet concernant le verdissement du réseau par une augmentation rapide et significative du taux d'ENR nécessite 8 M€ d'investissement avec notamment les travaux de liaison des sous-réseaux nord et sud de la ville et d'aboutir à un seul réseau unifié (c'est un tuyau de près de 1,8 km dont les travaux sont programmés en 2023, pour relier ces deux réseaux) auxquels s'ajoutent d'autres travaux connexes au niveau des chaufferies, nécessaires à l'optimisation du réseau.

Par ailleurs, 4 M€ sont nécessaires afin que la SCUC s'engage à modifier des tarifs et fassent bénéficier les abonnés dès la saison de chauffe 2022/2023 d'une remise tarifaire, dite bouclier de liaison, correspondant à une avance sur les impacts positifs de la liaison sur la facture énergétique.

Le second volet du dispositif, appelé bouclier social local complémentaire, est une mesure exceptionnelle proposée aux abonnés par le délégataire, mesure qui permettra le lissage du paiement de la facture de la saison de chauffe 2021/2022 sur les années 2023 et 2024, afin d'éviter l'explosion des factures.

Par ailleurs, afin de permettre un équilibre du contrat, en raison du montant des travaux, la durée du présent contrat doit être prolongée de 5 ans, portant ainsi l'échéance de cette délégation de service public à 2032. Ce volet a été validé par les services de la préfecture.

En plus de l'adoption de cet avenant n° 15 au contrat de délégation conclu avec la SCUC, il nous est demandé d'adopter l'avenant n° 3 à la convention quadripartite ville/Valo'Marne/SMITDUVM et SCUC, qui permet de fixer le volume d'énergie à récupérer pour le réseau de chauffage, après la réalisation du 3<sup>ème</sup> four, et de déterminer les travaux à réaliser au niveau de l'usine Valo'Marne.

La puissance d'énergie fournie passera dans un premier temps de 49 MW à 59 MW (+ 14 MW), pour atteindre dès que possible 65 MW, c'est-à-dire une augmentation significative de 20 MW.

Adopté à la majorité en commission finances.

**M. HEBBRECHT** : Juste, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour vous confirmer ce que je vous disais précédemment. Nous voterons pour cette délibération qui va dans le sens des intérêts des Cristoliens.

Malgré tout, comme nous l'avons signalé en commission, nous resterons vigilants aux tarifs de la SCUC après ces deux années de lissage des factures. Vous le savez comme moi, aucune entreprise n'est forcément philanthrope : 12 M€ d'investissement et de limitation des tarifs devront être récupérés, peut-être pendant les 5 ans supplémentaires du marché, d'où notre vigilance que, je n'en doute pas, vous

partagerez avec nous pour les années suivantes. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Monsieur HEBBRECHT. Je crois que l'on n'a pas suffisamment insisté sur la prolongation du réseau vers le centre ancien puisqu'il est réalisé en partie jusqu'à l'hôpital intercommunal, ce qui permettra d'avoir 60 000 équivalents logements raccordés au chauffage urbain.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

1-38 **Actualisation des tarifs de restauration scolaire et des**  
1 à 5 **prestations scolaires et périscolaires de la ville de Créteil**  
**à compter du 1er janvier 2023.**

**M. PELISSOLO :** Monsieur le Maire, chers collègues, la ville de Créteil propose aux enfants scolarisés dans ses écoles des prestations et activités visant à faciliter l'organisation des familles et à offrir aux enfants un accompagnement et des activités adaptés à leurs besoins et envies.

Une part importante du coût de ces prestations scolaires et périscolaires est prise en charge par le budget communal. Une participation est demandée aux familles grâce au calcul d'un quotient familial permettant à chaque famille de bénéficier de tarifs individuels, adaptés à leur composition familiale et à leurs ressources.

Au regard de la conjoncture actuelle, que l'on ne va pas rappeler, la municipalité se doit en cette rentrée de préserver le pouvoir d'achat des Cristoliens. Afin de ne pas alourdir davantage les dépenses des familles, il est proposé de ne pas augmenter les prix et de geler l'ensemble des tarifs des prestations scolaires et périscolaires pour l'année 2023.

Seront donc concernées par ce gel des tarifs :

- la restauration scolaire ;
- les classes de découverte ;
- les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les accueils périscolaires (APS) et le Club de Loisirs pour adolescents et préadolescents (CLAP) ;
- les séjours et les mini-séjours de l'été.

Il nous est donc proposé d'approuver l'actualisation du règlement des prestations scolaires et périscolaires, ci-annexé et de maintenir et reconduire les tarifs des

prestations scolaires et périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Avis favorable à l'unanimité des commissions finances et éducation.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est évident que nous voterons pour cette délibération qui va aider et soutenir le budget des familles fortement impactées par les effets de l'inflation et l'augmentation des fluides et de l'alimentation.

Juste pour une meilleure visualisation de ces tarifs, sur l'annexe, il aurait été nécessaire de bien nous faire voir que nous n'augmentons pas les tarifs de 2022 à 2023 et à la question qui avait été posée en commission, les services nous ont indiqué le coût que cela induit si nous avons augmenté, ne serait-ce que de 5 %, les tarifs mais à l'image de la Région qui n'augmente pas les cantines dans les lycées et cela coûte également beaucoup de millions d'euros. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question. Nous sommes fortement impactés dans toutes nos collectivités pour cet effort consenti pour nos concitoyens et c'est bien normal en cette période si compliquée.

Nous voterons pour cette délibération. Je vous le confirme.

**Mme GARRIGOU-GAUCHERAND** : Je voulais vous dire que le groupe communiste et partenaires se félicite de ce rapport qui préserve, tant que faire se peut, le niveau de vie des Cristoliens et des familles cristoliennes. Merci.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

1-39  
1 à 3

**Cimetière communal de Créteil :**

- Arrêt de la vente des concessions funéraires perpétuelles.
- Mise en place d'un service de revente de caveaux anciens remis en état par la commune.
- Révision des tarifs applicables au Cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Mme PERREAU** : Monsieur le Maire, chers camarades, le conseil municipal est sollicité ce soir sur la gestion du cimetière communal qui connaît un niveau d'occupation de plus de 93 %, soit plus de 5 200 concessions.

Dans un premier temps, afin d'offrir à nos administrés la possibilité d'être inhumés sur le territoire communal, il nous faut acter l'arrêt de la vente des concessions funéraires pour une durée perpétuelle. Cela permettra une souplesse dans la rotation des emplacements car actuellement 26,8 % sont figés sur ce site.

La durée la plus longue passera à 50 ans (renouvelable). Les concessions peuvent être achetées au moment du décès ou par anticipation.

Par ailleurs, la commune s'est dotée d'un marché de travaux afin d'accélérer les reprises de concessions. Cette opération permettra de libérer environ 360 emplacements.

Puis, je vous demande d'autoriser la mise en place d'un service de revente de caveaux anciens provenant de concessions non renouvelées. Actuellement, lors des reprises administratives, les caveaux des sépultures sont détruits, quel que soit leur état. La commune envisage par ce service l'étude de structure des ouvrages et leur remise en état avant la revente.

Le prix proposé serait de 1 500 € pour un caveau d'une case, auxquels s'ajouteraient 500 € par case supplémentaire.

Pour la commune, l'opération financière est neutre budgétairement car le coût de réhabilitation est comparable à celui de la destruction.

Nous savons tous que le prix du funéraire est très élevé et eu égard à la situation économique actuelle, cette nouvelle offre d'un coût bien inférieur à la construction d'un caveau neuf allègerait une partie des frais des obsèques et favoriserait le pouvoir d'achat de nos Cristoliens.

Enfin, il nous faut adopter la révision de 2 % des tarifs applicables, arrondis aux centimes d'euros les plus proches.

Ces trois points seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers compagnons, je vous confirme que nous voterons pour cette délibération.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

**1-40 Présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune.**

**M. PESSAQUE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite au rapport d'observations définitives transmis par la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Créteil, il vous est proposé de prendre acte des actions entreprises par la commune.

Comme vous le savez, ce rapport de la Chambre régionale des comptes a été présenté lors du conseil municipal du 04 octobre 2021.

Comme la ville l'avait indiqué en conseil municipal, les axes d'amélioration identifiés par la Chambre constituent des points d'appui et d'amélioration.

Les recommandations qui vous sont présentées dans l'annexe, c'est-à-dire les points de rappel au droit et les recommandations spécifiques de la Chambre régionale des comptes, sont intégralement transposées dans cette annexe, avec en regard chacune des actions entreprises par la commune concernant les divers points qui sont soulevés et qui concernent :

- les finances publiques de la ville dont je vous rappelle qu'un satisfecit global a été décerné par la Chambre régionale des comptes ;
- les soutiens aux associations ;
- en ressources humaines, la réforme du temps de travail ;
- divers points soulevés dans chacune des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Il vous est par conséquent demandé de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce bilan des actions entreprises par la commune à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France. C'est un dont acte, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Merci Monsieur PESSAQUE. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. KÉRISIT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous prenons acte de la présentation du bilan des actions entreprises par la ville de Créteil à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.

Nous notons que certaines des recommandations ont été réalisées, notamment l'adoption d'une programmation pluriannuelle des investissements et que d'autres sont en cours d'étude et de mise en œuvre et nous resterons bien évidemment vigilants quant à leur bonne mise en œuvre.

Je ne vais pas rouvrir les débats que nous avons eus lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du budget primitif mais je souhaitais néanmoins revenir sur deux points sur lesquels la Chambre régionale des comptes avait attiré votre attention, bien qu'ils ne fassent pas partie des recommandations.

Le premier point concerne le niveau des investissements, lequel reste très en-deçà des attentes d'une ville de plus de 90 000 habitants. La Chambre régionale des comptes avait en effet relevé que comparée à d'autres villes similaires en petite couronne, Créteil se distingue par un faible niveau d'investissements. Ce point reste d'actualité malgré l'augmentation prévue au budget 2022.

La prépondérance des dépenses de fonctionnement reste toujours importante, les dépenses d'investissement représentant en 2022 moins de 10 % des dépenses de fonctionnement.

La programmation pluriannuelle des investissements qui a été mise en place, conformément à la recommandation de la Chambre régionale des comptes, ne laisse pas espérer une montée en charge graduelle des investissements pour les années à venir au regard de l'enveloppe de 105 millions d'euros présentée lors du vote du budget primitif.

Le deuxième point qui avait été relevé par la Chambre régionale des comptes concerne la pression fiscale.

La Chambre régionale des comptes avait soulevé que dans la mesure où Créteil se situe déjà très au-dessus des taux moyens nationaux en termes de fiscalité directe locale, une nouvelle augmentation de la fiscalité n'apparaissait pas raisonnable et que la seule piste envisageable consistait en

la réalisation d'économies significatives sur les dépenses de fonctionnement.

Or, aucune économie significative (même si effectivement un premier pas a été fait) n'a été réalisée sur les dépenses de fonctionnement et la fiscalité locale a continué à augmenter avec une évolution en 2022 du taux de fiscalité sur le foncier de 1 %.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, ces deux points illustrent nos divergences sur le plan politique mais ne remettent aucunement en cause le travail réalisé par les services pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes.

Bien que ces deux points relevés par la Chambre régionale de comptes ne fassent pas partie de la liste des recommandations, je vous invite néanmoins, Monsieur le Maire, à les prendre en considération dans l'élaboration du budget pour 2023. Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir à l'occasion du prochain débat d'orientation budgétaire.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Je n'ai pas tout compris, Monsieur KÉRISIT. Ce que j'ai compris, c'est d'une part que vous saisissez un rapport sur lequel on donne les mesures qui ont été prises à partir du rapport de la Cour des comptes pour ouvrir un débat budgétaire, comme vous en avez l'habitude.

Ce qui me gêne, c'est que vous êtes quand même, Monsieur KÉRISIT, un jeune conseiller et si vous commencez à radoter à votre âge, qu'est-ce que ce sera quand vous aurez le mien ?

Je vais dire ce que j'ai entendu, comme d'habitude, que le programme d'investissement n'est pas assez important. Vous l'avez bien dit ? Expliquez-moi ce que cela vient faire dans le rapport de la Cour des comptes. La Cour des comptes n'a pas dit cela mais nous a dit que nous devons avoir un programme pluriannuel d'investissement. C'est ce que l'on a fait. Qu'il soit important ou pas, c'est un jugement d'opportunité, Monsieur URGIN le confirmerait, et la Cour n'a pas à porter de jugement d'opportunité.

Les mesures techniques qui devraient être prises en réponse à la Cour des comptes l'ont été. Celles qui ne l'ont pas été (vous auriez pu le souligner) sont celles qui relèvent des ressources humaines :

- sur les 35 heures, nous avons appliqué la loi, vous ne pouvez pas dire le contraire.

- en termes de promotion, la Cour nous reprochait d'être trop volontaristes sur les agents de catégorie C. Comme je suis allé m'expliquer devant la Cour (et je vous dirai la même chose que je leur ai dit), quand on a affaire à des agents qui gagnent moins de 1 400 € par mois et qu'ils satisfont dans leur manière de servir, cela ne m'empêche pas de dormir d'avoir une politique de promotion volontariste. Cette politique de promotion consiste à faire en sorte qu'ils puissent le plus nombreux possible, s'ils donnent satisfaction, être promus.

Cela, effectivement, nous ne l'avons pas corrigé. Pour ce faire, il faudrait revenir en arrière sur une politique municipale. Celle-ci, en l'occurrence sur les avancements, date d'un certain temps. Je n'ai donc pas du tout envie de revenir dessus, je l'assume et je l'ai assumé devant la Cour.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

*(Aucun membre du conseil ne demande la parole).*

**Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ces actions.**

**1-41 Retrait de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés du syndicat informatique Infocom'94.**

**Mme HACHMI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la ville de Saint-Maur-des-Fossés souhaitant ne plus être membre du syndicat INFOCOM'94, un protocole prévoyant une sortie technique sur 2 ans, de 2022 à 2023, et une sortie financière sur 3 ans, de 2023 à 2025, a été élaboré.

En l'absence de tout modèle élaboré par l'État, la commune de Saint-Maur-des-Fossés a élaboré le document en annexe, en sollicitant des informations de la part du Syndicat INFOCOM'94.

Dans le cas présent, l'évaluation doit nécessairement prendre en compte le protocole de médiation mis au point entre Saint-Maur-des-Fossés et INFOCOM'94. Celui-ci prévoit en effet des dispositifs qui permettent que cette sortie n'emporte pas de conséquences pouvant justifier, en droit, de refuser un retrait de la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

Il prévoit un versement par la ville de Saint-Maur-des-Fossés au syndicat d'une quote-part de la cotisation annuelle pendant 3 ans, la ville de Saint-Maur-des-Fossés continuant ainsi à contribuer au budget du syndicat INFOCOM'94.

Cette quote-part comprend la déduction de la trésorerie du syndicat qui doit être reversée par ce dernier à la ville de Saint-Maur-des-Fossés au titre de la sortie.

Il vous est donc proposé de ne pas s'opposer à la sortie de la commune de Saint-Maur-des-Fossés du syndicat INFOCOM'94.

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste deux ou trois petits points. Effectivement, nous avons bien noté que nous serons pour cette sortie de la ville de St-Maur du Syndicat INFOCOM mais cela pose quelques questions. Certes, St-Maur va continuer à verser une contribution en 2025 de plus en plus petite et on nous annonce que les effectifs seront inchangés, il n'y aura pas de dépense de personnel supplémentaire. On s'en serait douté, ce serait même plutôt le contraire qui devrait avoir lieu. Il n'y aura pas de dépense de fonctionnement supplémentaire, on est bien d'accord.

Au terme de toute cette décision, nous avons posé des questions en commission et nous souhaiterions savoir si d'autres communes ont souhaité intégrer ce syndicat INFOCOM qui est quand même important et qui a besoin de partenaires pour évoluer et pour travailler. Comme nous l'a signalé Madame HACHMI en commission, maintenant que d'autres villes pourraient rentrer, sachant qu'elles peuvent sortir assez facilement, c'est moins un frein, comme c'était le cas jusqu'ici.

Ce sont les premières questions que nous voulions vous poser. Nous les avons posées en commission. Nous vous les posons ce soir en conseil.

Par ailleurs, une autre question qui sort un peu du sujet mais je profite que l'on parle d'INFOCOM : nous avons été informés (et ce n'est pas un secret) que nombre de collectivités, proches parfois d'ici et d'hôpitaux, ont subi des attaques informatiques importantes pour certaines d'entre elles. Je voudrais savoir si notre ville, notre collectivité et celles qui sont gérées par INFOCOM ont été mises à l'abri de ce genre de problème, même si c'est toujours très difficile, et si des mesures importantes ont été prises pour éviter que cela se produise chez nous.

Ce que je vous demande n'est pas anodin parce que l'on s'est aperçu que sur les hôpitaux ou sur cette ville, cela pose d'énormes problèmes, Monsieur le Maire.

**Mme HACHMI** : Oui, c'est le cas, à la fois via INFOCOM et également au sein de notre DSI qui régulièrement, y compris en interne, fait un certain nombre d'informations, de mails pour prévenir d'un certain nombre de cas de phishing qui peuvent être amenés à créer des portes d'entrée pour des cyber attaques.

On a donc une politique constante d'information, de prévention consistant à solliciter sans arrêt les agents pour leur dire « attention aux mails que vous recevez », etc. Bien sûr, le risque zéro, malheureusement, n'existe pas. On le voit de par le monde. Toutefois, un certain nombre d'actions sont mises en place de façon régulière, à la fois par la DSI au sein de la ville mais également par INFOCOM qui effectue des communications régulières.

À INFOCOM, où nous siégeons avec mon collègue Joël PESSAQUE, nous avons régulièrement ce type de discussions au sein du syndicat pour nous assurer du niveau de sécurité et même s'il y a le départ de St-Maur, on sait que l'on a besoin d'effectif.

Pour répondre à votre question, tel que je l'ai fait également en commission, nous avons entrepris avec le nouveau Président également des actions autour de la rationalisation du catalogue. Des choses sont en train d'être discutées en bureau et au sein du comité d'INFOCOM pour regarder ces aspects financiers et toutes les actions qui pourraient être entreprises pour nous permettre évidemment que le syndicat puisse perdurer.

**M. le Maire :** Effectivement, le départ de St-Maur déséquilibre le budget d'INFOCOM et il n'y a que deux alternatives possibles : soit on augmente la contribution des communes membres ; soit on trouve de nouveaux membres. Compte tenu des difficultés qu'il y avait à INFOCOM au niveau de la gestion du personnel et du management de l'organisme, il y avait plus de communes qui envisageaient de sortir que d'entrer.

Espérons qu'avec le nouveau Président et les réformes qui ont été faites ou qui le seront, ce syndicat sera plus attractif et que l'on pourra avoir de nouveaux membres.

**M. HEBBRECHT :** Ma question était de savoir si les villes qui étaient à l'intérieur d'INFOCOM devront subir dans l'année qui vient une augmentation de leur cotisation. Elle pourrait être importante parce que St-Maur était un gros participant.

**M. le Maire :** Il faut faire des économies, certainement, rechercher de nouvelles communes membres et envisager une augmentation de la contribution à terme.

**Mme HACHMI :** Cela fait partie des pistes envisagées mais toutefois on regarde aussi une rationalisation du catalogue de façon à se recentrer sur un certain nombre d'activités qui peuvent nous donner un peu de marge de manœuvre, notamment pour 2023.

En l'occurrence, on cherche quand même à minimiser l'impact, quel qu'il soit, d'une hausse de cotisation pour les communes adhérentes, ce qui ne permettrait pas d'attirer des communes. C'est un peu le serpent qui se mord la queue. Il faut donc essayer de trouver un juste équilibre par rapport à toutes ces pistes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

1-42

**Délégation de service public pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de détail - Rapport annuel pour l'année 2021.**

**M. MAÏZ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année, le délégataire du service public doit produire un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes aux marchés d'approvisionnement de détail. Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce présent rapport.

La SOMAREP, délégataire du service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de détail, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2025, a transmis le rapport financier et technique pour l'année 2021. La délégation porte sur l'exploitation de deux marchés :

- le marché de Créteil village
- le marché du Mont-Mesly

Les conséquences de la crise sanitaire avec notamment le dernier confinement ont impacté l'exploitation des marchés forains en 2021. Lors de ce troisième confinement, les commerces alimentaires ont été autorisés à déballer sur les marchés mais sous conditions strictes.

Le compte rendu financier fait apparaître un chiffre d'affaires brut de 499 215 € (contre 412 188 € en 2020), soit en hausse de 87 027 € par rapport à 2020.

La redevance versée par le délégataire à la commune est inscrite pour un montant de 387 874 € au compte d'exploitation 2021.

Les recettes encaissées par le délégataire vous sont détaillées dans le tableau du rapport.

Durant cette année, une commission consultative des marchés d'approvisionnement a été mise en place afin d'établir une instance de pilotage collective de la DSP (délégation de service public).

Cette commission est composée des représentants de la commune (élus et administratifs), des usagers (délégués habitants des quartiers concernés), du délégataire et des représentants des commerçants abonnés sur les marchés de la commune depuis au moins trois ans.

Elle est convoquée par le Maire et a pour mission de rechercher les meilleures solutions aux problèmes pouvant être rencontrés dans l'organisation ou l'animation des marchés dans la limite et le respect du règlement des marchés et des attributions de chacune des parties.

À l'occasion de ses deux premières réunions, la commission a permis de traiter des enjeux relatifs à la propreté et la gestion des déchets, à l'animation et au développement

durable dans la gestion des marchés d'approvisionnement cristoliens.

La tenue de ces commissions permet par ailleurs d'établir un dialogue qualitatif entre toutes les parties prenantes.

Eu égard aux éléments développés, il peut être conclu que les conditions d'exécution telles qu'elles sont prévues au contrat de délégation ont été observées. Le rapport annuel du délégataire a été présenté à la commission consultative des services publics délégués lors de sa réunion du 21 septembre 2022.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de détail pour l'année 2021.

C'est un dont acte, Monsieur le Maire.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains appelle plusieurs remarques.

Je parlerai tout d'abord de la légèreté ou de la désinvolture avec laquelle le délégataire semble traiter notre collectivité, comme l'ont rapporté mes collègues présents à la commission, une commission d'ailleurs reportée pour une curieuse erreur d'agenda qui, je pense, n'a convaincu personne.

Parlons chiffres et interrogations diverses. N'est-il pas curieux de voir que le délégataire employait 3 salariés pour le marché de Créteil village, qui ne compte que 27 abonnés et 46 volants en moyenne (moyenne d'ailleurs, Monsieur le Maire, qu'il faudrait vérifier, tant les espaces grandissent entre les étals dans les rues des Écoles et de la République) et que le marché du Mont Mesly qui compte 32 abonnés, 103 volants ne nécessiterait que 2 salariés ? Curieuse répartition des tâches. La chose pose question me semble-t-il.

Par ailleurs, la redevance versée par le délégataire est en hausse à 387 874 euros mais nous assurons, au travers de GPSEA, si je ne me trompe pas, le nettoyage des marchés. Cela a un coût pour notre collectivité. Malgré cela, les charges de la SOMAREP, elles, bondissent à 73 774 € en 2021 par

rapport à 2020, 44 681 euros. On a déjà posé la question l'an dernier sur les animations qui, disons-le très clairement, en 2021, sont restées très discrètes pour les chalands, sûrement pour ne pas les perturber pendant leurs achats, et cela malgré les demandes faites lors de la commission consultative.

Alors oui Monsieur le Maire, nous allons vous donner acte de cette délibération, certes, même si je trouve votre conclusion nous indiquant que les conditions d'exécution sont telles que prévues par le contrat. Au terme de la délégation, Monsieur le Maire, je pense qu'il faudra s'interroger sur la pertinence d'une reconduction de cette délégation à ce délégataire. Je vous remercie.

**M. le Maire :** J'entends bien, Monsieur HEBBRECHT, mais à part vous, je n'ai pas de reproche qui arrive jusqu'à moi sur la manière dont le délégataire gère les marchés de la ville, ni de la part du maire adjoint qui suit ce secteur, ni des commerçants d'ailleurs. En général, les commerçants ne se gênent pas quand ils ont des reproches à adresser au délégataire.

De plus, la commission que nous avons mise en place devrait permettre un contrôle plus important, que ce soit sur les emplacements ou sur le choix des commerciaux. J'avoue que par rapport au personnel, je ne suis pas en mesure de vous expliquer pourquoi il y en a 2 à un endroit et pourquoi il y en a 3 à l'autre.

**M. MAÏZ :** Sur le personnel, je n'ai pas de réponse à vous donner aujourd'hui. Concernant les commissions qui ont été mises en place, il me semble, Monsieur HEBBRECHT, que vous n'avez pas pu assister non plus à la dernière commission.

Depuis que nous avons mis en place ces réunions, il y a un contact plus régulier avec le délégataire et nous travaillons sur des éléments importants, sur la gestion de la propreté et des déchets qui est souvent critiquée. Concernant la prise en charge aussi du nettoyage à l'intérieur des marchés, je pense que le délégataire lui-même a pris en charge cette prestation.

On travaille sur une meilleure collaboration depuis quelques temps, sachant que rien ne peut être parfait mais on peut travailler sur une meilleure animation, peut-être sur des

journées plus adaptées pour le marché du centre ancien. Nous avons discuté avec Monsieur le Maire par rapport à cette journée. Peut-être que le jeudi n'est plus du tout adapté.

En tous les cas, nous sommes en très bons termes au niveau du délégataire et il faut travailler en ce sens.

**M. le Maire :** De toute façon, le délégataire va être reconsulté à l'expiration de sa délégation. Le cahier des charges, s'il y a lieu, sera plus contraignant.

Pour autant, est-ce qu'un nouveau délégataire ...

**M. HEBBRECHT :** ... On sait toujours ce que l'on perd, on ne sait pas ce que l'on gagne, nous sommes d'accord, Monsieur le Maire ...

**M. le Maire :** ... Il m'arrive d'entendre des maires d'autres communes qui me demandent qui nous avons pour les marchés parce qu'ils ne sont pas non plus satisfaits de leur délégataire.

**M. HEBBRECHT :** Nul n'est prophète en son pays, Monsieur le Maire, mais par exemple les horaires de fermeture du marché rue des écoles laissent à désirer parce que nos équipes sont souvent encore là à 15 h/15h30 pour finir de nettoyer parce que des commerçants ne sont pas partis et c'est bien à la charge du délégataire de faire raison garder à ces commerçants et de les faire partir. Je sais bien que ce n'est pas évident, je ne dis pas que c'est facile mais c'est à lui de faire respecter les horaires. Nous sommes bien d'accord là-dessus, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Une administration comme la nôtre n'est pas non plus adaptée pour gérer cela. Il y a des communes qui sont en régie directe, ce n'est pas interdit, mais encore faut-il être en mesure de gérer cela administrativement.

**M. MAIZ :** Des améliorations ont été mises en place et je pense qu'il y a des axes qu'il faut travailler.

**M. le Maire :** J'aurais bien vu Axel prendre ce secteur ...

**Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.**

1-43 **Communication du rapport relatif à l'activité de Créteil Habitat - SEMIC pour l'exercice 2021.**

**Mme MATTEI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année, Créteil Habitat SEMIC présente au Conseil municipal son rapport d'activité.

Pour rappel, la ville de Créteil est actionnaire à hauteur de 70 % du capital de Créteil Habitat SEMIC.

L'activité de Créteil Habitat SEMIC porte sur la gestion de logements sociaux situés sur le territoire de la ville de Créteil, ainsi que sur des missions de concessionnaire au service du Territoire dans les domaines de l'aménagement urbain, la requalification de quartiers, le développement économique, la construction d'équipements, de logements et de locaux d'activités.

#### 1. LA GESTION LOCATIVE

Au 31 décembre 2021, le patrimoine de Créteil Habitat SEMIC était désormais constitué de 8 606 logements et annexes.

Créteil Habitat SEMIC est également en charge de la gestion de 3 résidences pour personnes âgées, 100 locaux d'activité, 2 immeubles de bureaux situés dans le centre ancien et dans la ZAC Europarc, et d'un hôtel d'entreprises.

En 2021, il a été réalisé 22 ventes de logements et plus de 483 logements ont été attribués en location.

#### Les ressources liées aux loyers et charges

Après une augmentation de 0,76 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil d'administration a décidé de geler les loyers pour l'année 2021, afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur les revenus des locataires.

Le taux d'encaissement entre 2021 et 2020 n'a pas changé, il est toujours de 98 %.

#### 2. LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Créteil Habitat SEMIC intervient pour le compte du Territoire au travers des conventions publiques d'aménagement portant sur les périmètres suivants :

- la ZAC des coteaux des Sarrazins ;
- la ZAC d'Europarc ;
- la ZAC multi-sites du Centre Ancien ;
- la ZAC de la Pointe du Lac ;
- la requalification du quartier de l'Échat ;
- le NPNRU du Mont-Mesly.

### 3. LES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Outre les missions liées aux concessions d'aménagement, dans le cadre d'accords spécifiques, Créteil Habitat SEMIC assure également les missions suivantes :

- la gestion en qualité de syndic de 25 copropriétés de logements, de 11 associations foncières urbaines Libres (AFUL) et de 9 copropriétés de locaux d'activité ;
- la présidence et la gestion de l'association syndicale du Mont-Mesly composée de 5 000 logements dont 2 700 appartenant à Créteil Habitat SEMIC ;
- la gestion de locaux commerciaux en rez-de-chaussée ou d'activités dans les secteurs d'aménagement.

### 4. LE RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

Les états financiers des exercices 2021 ont été approuvés sans réserve par le commissaire aux comptes. Ils ont été votés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Créteil Habitat SEMIC le 10 juin 2022.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, juste un petit point mais nous vous donnerons acte de ce rapport très exhaustif et très complet, il faut le reconnaître. Les services font un travail formidable là-dessus, de Créteil Habitat comme de notre commune.

Juste un petit étonnement. Il y a quelques temps, nous apprenions que Créteil Habitat proposait désormais d'être syndic de copropriété privée, de résidence privée. Nous nous apercevons que nous avons réalisé la vente de 22 logements et curieusement, comme chacun d'entre nous, nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres le côté Créteil Habitat promoteur puisque nous construisons la résidence des Sorbiers en PLAS,

si je ne me trompe pas dans la dénomination. Donc finalement, Créteil Habitat boucle tout sur son passage : promoteur, syndic et gestionnaire de biens sociaux. C'est très bien, Monsieur le Maire, c'est un nouveau métier.

Je vous en donne donc acte mais j'en reste là. Comme beaucoup de Cristoliens, j'ai été très perplexe et beaucoup m'ont interpellé en disant « Créteil Habitat Promoteur », avec une publicité très bien faite.

**M. le Maire :** Promoteur de logements d'accession sociale puisque ceux qui achètent à Créteil Habitat dans la résidence des Sorbiers, pendant 5 ans, paient un loyer et l'indemnité qui est versée pendant 5 ans est comptabilisée pour constituer l'apport personnel.

De plus, comme vous le savez, sur un programme d'accession sociale, les prix de vente au mètre carré sont plus modiques. La vocation de Créteil Habitat, c'est aussi de faire du social et d'assurer à ceux qui le peuvent un parcours d'habitat avec des perspectives d'avenir et ne pas rester dans le locatif social s'ils peuvent accéder à la propriété à des conditions plus intéressantes.

**M. HEBBRECHT :** Peut-être que d'autres projets sont déjà en gestation.

**M. le Maire :** Votre intervention serait recevable s'ils faisaient de l'accession libre, ce qui serait d'ailleurs plus bénéfique pour les comptes de Créteil Habitat.

**M. HEBBRECHT :** Ne prenez pas cela pour une critique. C'est un constat que j'ai fait, Monsieur le Maire, et je vous demande si d'autres projets sont en gestation.

**M. le Maire :** Monsieur le Directeur de l'Urbanisme me dit qu'il n'y a que les bailleurs sociaux qui peuvent faire du PSLA.

**Mme SIMON-DECK :** Ceci a été voté à l'unanimité au conseil d'administration de Créteil Habitat SEMIC dont Monsieur HEBBRECHT est membre. Vous l'avez donc voté, à moins qu'il n'ait pas été là.

**M. le Maire :** Monsieur HEBBRECHT était d'accord pour que l'on fasse un programme en accession sociale. C'est le parcours résidentiel. C'est important d'avoir des parcours

résidentiels qui peuvent être pour les Cristoliennes et les Cristoliens accessibles. Le jour où l'on fera de la promotion libre à 8 000 le m<sup>2</sup> ... La ville de Créteil est devenue tellement attractive que le prix de l'immobilier flambe, hélas.

**Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.**

**1-44 Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat - SEMIC pour la réhabilitation de 55 logements, Résidence Autonomie Le Halage.**

**M. MBOUMBA :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la réhabilitation de la résidence d'autonomie Le Halage, il vous est proposé d'accorder la garantie communale de 50 % à Créteil Habitat pour un emprunt de 1 670 158 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette opération de réhabilitation concerne 55 logements dans une résidence qui date de 1983, avec trois grands axes de réhabilitation :

- une réhabilitation énergétique avec isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des combles et des planchers bas du rez-de-chaussée, un remplacement des menuiseries extérieures des logements, une adaptation de la ventilation existante ainsi qu'une réfection totale de la production collective du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

- une rénovation pour mieux répondre aux besoins des résidents avec principalement le renforcement de l'accessibilité et la sécurité d'usage des bacs à douche et des WC pour tous les logements, la transformation au rez-de-chaussée de cinq studios existants en 5 logements « totalement PMR » (Personnes à Mobilité Réduite), la modernisation du système électrique et l'automatisation de toutes les portes en rez-de-chaussée ;

- un axe de résidentialisation pour répondre à un besoin de sécurisation des abords de la résidence, pour créer des emplacements de stationnement adaptés aux besoins des intervenants extérieurs, comme par exemple les médecins, mais aussi la création d'une borne d'apport volontaire pour les déchets, un espace intergénérationnel autour d'un potager surélevé, un terrain de pétanque et l'aménagement paysager de l'espace sud de la résidence.

Le plan de financement de l'opération s'élève à 2 800 000 € :

- Emprunts : 1 670 158 € (59,6 %) ;
- Caisse de retraite : 350 000 € (12,5 %) ;
- Autres : principalement une contribution du Feder à 536 k€

Les caractéristiques financières de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont détaillées dans le rapport.

Par conséquent, il vous est demandé d'accorder à Créteil Habitat SEMIC la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 670 158 euros destiné à financer la réhabilitation de la Résidence Autonomie le Halage.

Rapport adopté à l'unanimité par la commission finances.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

1-45

**Octroi de la garantie communale à Créteil Habitat - SEMIC pour l'acquisition de 30 logements sociaux construits par Icade Promotion dans le quartier du Haut du Mont-Mesly.**

**M. MBOUMBA** : Afin de procéder à l'acquisition de 30 logements sociaux en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement), il vous est proposé d'accorder la garantie de la commune de 50 % à Créteil Habitat SEMIC pour un emprunt de 5 450 677 euros.

L'acquisition porte sur les 30 logements sociaux dont la répartition typologique est la suivante : 12 logements PLS, 15 logements PLUS et 3 logements PLAI.

Le plan de financement de l'opération s'élève à 6 742 718 € avec la répartition suivante :

- Emprunts : (85 %) ;
- Fonds propres : (10 %) ;
- Subventions: 333 769,02 € (5 %) dont 87 769,02 € de l'État, 36 000 € de l'EPCI et 210 000 € du Conseil régional.

En contrepartie de la garantie financière, la commune bénéficiera d'une réservation de logements.

Les caractéristiques financières de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont décrites de manière détaillée dans le rapport.

Par conséquent, il vous est demandé d'accorder à Créteil Habitat SEMIC la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour un emprunt total de 5 450 677 €.

Le rapport a été adopté à la majorité de la commission finances.

**M. HEBBRECHT** : Sur ce rapport, il n'y a rien à dire, c'est un octroi. Dans la mesure où l'on achète maintenant en VEFA des logements, pourquoi pas.

Ce qui a été soulevé un peu en bureau de Territoire, c'est que cela va continuer à contribuer à une augmentation de notre taux de logements sociaux sur la ville et vous connaissez actuellement la position de la Région et du Département à ce sujet, qui ne nous incite pas à souhaiter voir continuer ce genre de chose.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce projet.

**M. le Maire** : C'est même la raison pour laquelle le rapport qui nous a été présenté par Monsieur MBOUMBA mérite d'être corrigé puisqu'il est prévu, dans le montage financier de l'opération, une subvention de la Région que nous n'aurons pas si la Région applique à Créteil le fait de ne plus subventionner le logement social dès l'instant où il y a plus de 40 % de logements sociaux sur la ville. Nous sommes à 43 %, nous n'aurons donc pas la subvention. Le Département a eu la même attitude et n'a pas fait preuve de beaucoup d'imagination. Ils ont copié la délibération de la Région.

Je pense que c'est une mauvaise mesure qui est discriminatoire à l'égard des communes qui font des efforts pour loger les gens. Nous, nous appliquons la loi. Nous avons 43 % de logements sociaux, nous avons imposé au promoteur ICADE, dans son programme, de réaliser 30 % de logements sociaux. Madame SOL vous dirait qu'à la ville, nous avons près de 4 000 demandes de logements sociaux. Il faut bien que quelqu'un loge les gens.

**M. HEBBRECHT** : C'est comme tout, Monsieur le Maire, il y a des règles ...

**M. le Maire** : Il y a les bonnes règles et il y a les mauvaises.

**M. HEBBRECHT** : Admettez que vous faites la même chose de votre côté lorsqu'il y a des choses qui vont dans le même sens que vous. Je ne vote pas contre, je ne dis pas que la solution est forcément bloquée mais pour l'instant, ce sera une abstention.

**M. le Maire** : J'indiquerai à Monsieur JAHANDIER, Directeur Général de la SEMIC, que son montage financier n'est pas fiable. Il y a 210 000 € à aller chercher ailleurs.

**La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.**

1-46

**Octroi de la garantie Communale à Créteil Habitat - SEMIC pour la réhabilitation de la résidence située au 18 bis rue des Mèches.**

**M. MBOUMBA** : Je précise que je ne citerai pas la subvention régionale qui était aussi prévue dans le cadre de ce rapport.

Afin de procéder à la réhabilitation de la Résidence sise rue des Mèches, il vous est proposé d'accorder la garantie de la commune de 50 % à Créteil Habitat SEMIC pour un emprunt de 602 800 euros, également souscrit auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

Pour mémoire, cet immeuble construit en 1932 est le plus ancien du patrimoine de Créteil Habitat, sous réserve de corrections potentielles de Monsieur le Maire.

La réhabilitation de la Résidence comprend bien sûr une réhabilitation énergétique avec l'isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles, remplacement de la motorisation de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), des radiateurs électriques et des ballons d'eau chaude sanitaire.

Une amélioration de l'accessibilité aux logements est également prévue avec la mise en place d'un ascenseur avec une desserte à demi-niveau.

Le plan de financement de l'opération s'élève à 900 000 euros avec des emprunts à hauteur de 67 % et des subventions, sous réserve de ce qui sera décidé notamment par la Région, pour 33 %.

Les caractéristiques financières de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont décrites en détail dans le rapport.

Par conséquent, il vous est demandé d'accorder à Créteil Habitat - SEMIC cette garantie.

Le rapport cette fois a été adopté à l'unanimité de la commission finances.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, pour rebondir dans votre sens et celui du rapporteur, Monsieur MBOUMBA, je ne pense pas que la Région s'opposera au versement de la subvention qui a été ainsi décrite.

J'avais fait une seule réserve en commission mais les travaux ne posent pas de problème, l'immeuble est connu, est ancien et l'installation d'un ascenseur est quelque chose de très bien. La seule question que je pose, parce qu'elle se pose à beaucoup d'endroits, c'est de savoir pourquoi un ascenseur à mi-palier. Certes, je suppose que cela coûte moins cher mais cela posera forcément des problèmes pour des personnes handicapées, âgées ou qui ont eu un accident de la vie. Quand on a 8 ou 10 marches à monter ou à descendre avec une chaise roulante, cela pose problème.

C'est sûrement un peu plus cher, je ne dis pas le contraire ; cela crée des portes supplémentaires mais l'immeuble n'est pas très haut, de mémoire 6 ou 7 étages. Cela représentait 2 à 3 portes de plus au maximum. C'est la question que je souhaitais poser dans l'intérêt de la rénovation de ce bâtiment. Cela vaut peut-être la peine de se pencher sur cette question. Comme vous le savez, la Région est très attentive aussi à ces problèmes d'ascenseur qui sont récurrents dans beaucoup de résidences. C'est donc peut-être une question à poser auprès de ceux qui vont réhabiliter, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Je pense qu'il doit y avoir des contraintes techniques qui ne permettent pas un autre type d'ascenseur. Je vérifierai et on vous le dira.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Mme TORGEMEN** : Mes chers collègues, il s'agit du rapport habituel qui propose d'ajuster, en termes de grade, les agents qui peuvent être intégrés au tableau des effectifs suite à des suppressions et créations d'emplois.

Je vais vous épargner la lecture du tableau qui est annexé au rapport. Simplement, un point juste saillant : il nous faut créer 12 postes d'adjoints territoriaux d'animation puisque nous poursuivons un plan d'intégration pérenne d'agents du service enfance loisirs de la Direction de la jeunesse.

Pour le reste, je vous renvoie au rapport parce que c'est une liste, pas tellement à la Prévert et pas très intéressante. Par contre, tout est détaillé dans l'annexe qui suit le rapport.

Ce rapport a été adopté à la majorité.

**M. HEBBRECHT** : Nous avons bien compris que nous allons créer 12 emplois d'adjoints territoriaux d'animation. D'ailleurs, nous l'avons vu dans le rapport de la Cour des comptes. On continue à pérenniser des agents qui ont un peu plus de temps de travail. Nous l'avons bien compris.

Dans le tableau qui n'est peut-être pas un tableau à la Prévert, ni exhaustif, je m'interroge car l'on va créer pour les besoins du service et la nature des fonctions 3 postes dont 1 poste de directrice des affaires civiles, 1 poste de cheffe du service pôle multimédia et communication et 1 poste de référent de parcours du programme de réussite éducative.

Ce sont donc 3 emplois contractuels. Je pense bien entendu que tout cela a été fait dans le bon ordre et comme il se doit, avec la déclaration des postes vacants et l'annonce publique auprès de nos services et des fonctionnaires de notre collectivité. Sûrement que d'autres n'ont pas répondu favorablement ou n'avaient pas les compétences pour. Je ne sais pas.

Nous savons tous que ces postes contractuels ont pour habitude dans la fonction publique, si je ne me trompe pas parce que c'est vrai que ce n'est pas très clair, d'être signés pour 1 ou 3 ans. Ils peuvent être renouvelés une fois et entraîneront vers la fonctionnalisation. Est-ce que c'est le but de la démarche ou est-ce que nous continuons à

chercher à l'intérieur de nos services des agents capables de prendre ces postes ?

Pour conclure, juste une question qui nous a paru un peu bizarre. En fin de délibération, vous dites que vous voulez mettre à jour le tableau des emplois. Je ne parle pas des 3 premiers parce que je ne sais pas où c'était au niveau de leurs activités mais le poste du grade d'ingénieur territorial en chef hors classe qui était occupé par l'ancien Directeur général des services techniques, si je ne me trompe pas, M. ROFFE, a quitté son poste depuis quelques temps déjà.

Comment se fait-il que cela n'apparaisse que maintenant ? On supprime ce poste maintenant seulement alors que Monsieur ROFFE a quitté la collectivité depuis déjà quelques années, remplacé brillamment je crois par Madame DAUT. Je ne pense pas me tromper en posant ce genre de question.

Pour le reste, comme l'a dit notre chère collègue, Madame TORGEMEN, tout est expliqué correctement, même si c'est un peu difficile pour nous à suivre quand on n'est pas dans la partie collectivité et de tout comprendre. Merci.

**Mme TORGEMEN** : Pour ce qui est des candidatures, évidemment, on cherche d'abord des candidatures statutaires mais on n'en a pas. On prend effectivement des emplois contractuels. C'est 1 an ou 3 ans mais ce n'est pas obligatoirement 3 ans. Cela peut être un an.

**M. HEBBRECHT** : On peut signer un contrat d'un an ou 3 ans. C'est l'un ou l'autre. C'est renouvelable une fois dans les deux cas.

**Mme TORGEMEN** : Sur votre deuxième question, on procède à des mises à jour régulières des postes, notamment pour ce qui est du poste de M. ROFFE dont vous parlez. C'est ce que j'ai cru comprendre. Madame DAUT a été nommée. Elle a eu son concours d'ingénieur hors classe et donc on procède à la mise à jour des postes. Je n'ai pas d'autre réponse à vous apporter.

**M. le Maire** : Comme nous avons beaucoup de difficultés à recruter des ingénieurs et nous ne sommes pas les seuls, nous envisageons de recruter peut-être des architectes, pour les bâtiments tout au moins, pas pour la voirie.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

1-48 **Adoption d'une nouvelle convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la Région Île-de-France relative à l'établissement d'une période de préparation au reclassement.**

**Mme TORGEMEN** : Suite à une modification réglementaire, il vous est proposé d'adopter une nouvelle convention avec le Centre interdépartemental de gestion concernant la période de préparation au reclassement des agents.

Il faut simplement renouveler cette convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion.

Adopté à l'unanimité par la commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

2-18 **Approbation de la Taxe d'Aménagement majorée et de son secteur d'application.**

**M. URGIN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport vous soumet le principe d'une majoration partielle du taux de la part communale de la taxe d'aménagement qui passerait ainsi à 15 % pour deux secteurs de la commune (Echat Sud et Avenue Foch), secteurs dont les périmètres vous sont précisés en annexe 1, sachant que ce taux serait maintenu à 5 % partout ailleurs à Créteil.

Comme vous le savez, la fiscalité de l'urbanisme a été profondément remaniée il y a 10 ans : les différentes taxes et participations locales d'urbanisme, notamment la taxe locale d'équipement, ayant été fondues dans une nouvelle taxe d'aménagement, la TA, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Etablie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, la TA est donc, comme le dit le rapport, « l'outil fiscal permettant de financer le développement urbain ».

En Île-de-France, le produit de cette taxe est partagé entre les différents niveaux de collectivités, avec une part communale (le cas échéant, intercommunale) pour laquelle le taux de base est compris entre 1 et 5 % mais peut justement être sectorisé ; une part départementale dont le taux est de

2,5 % et une part régionale dont le taux est de 1 %, quitte à varier selon les départements.

Comme le rappelle aussi le rapport, la loi de finances pour 2021 a considérablement simplifié la possibilité pour une commune de majorer le taux de sa taxe d'aménagement, jusqu'à 20 %, quand, en raison de l'importance des constructions nouvelles à édifier, sont nécessaires des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux.

Or, telle est exactement la perspective à laquelle fait face la commune dans les 2 secteurs pour lesquels cette proposition d'un taux majoré vous est faite.

En premier lieu, le secteur Échat Sud où, en complément du projet « Grand Paris Express », à savoir l'implantation de la future gare de la ligne 15 et le projet urbain induit dit « connexe », la Société du Grand Paris mène, en sus, « une étude urbaine dont l'objectif est le développement de logements, bureaux et équipements publics ».

Cette étude urbaine porte, à l'évidence, un projet important (potentiellement sur 20 000 m<sup>2</sup>) qui nécessiterait d'ailleurs la modification du PLU de Créteil, donc l'accord préalable de la municipalité. Mais, en tout état de cause, s'il devait voir le jour, ledit projet induirait pour la commune des travaux d'aménagement, voire la construction d'un groupe scolaire, dont le coût serait bien supérieur au produit d'une taxe d'aménagement à 5 %.

En second lieu, un raisonnement analogue peut être tenu, s'agissant du secteur Avenue Foch où, là aussi, la proximité de la future gare « Vert de Maisons » du Grand Paris Express soumet cet axe urbain à une forte pression foncière.

Ces interventions potentielles mais probables de la commune auront un coût pour les finances communales, d'où cette proposition qui vous est faite d'une majoration du taux de la taxe d'aménagement, taux qui passerait de 5 à 15 % pour ces seuls deux secteurs, étant entendu cependant :

1°) que cette majoration restera en-deçà du taux plafond de 20 %, ce afin de ne pas peser inconsidérément sur l'équilibre financiers des opérations immobilières à venir ;

2°) qu'il vous est aussi proposé un dispositif d'exonération pour les logements sociaux, hors PLAI puisque ces derniers sont exonérés de droit. Pour tous les autres logements conventionnés, la surface de plancher taxable serait exonérée à 65 %, ce qui reviendra, comme vous le montre le tableau 3 de l'annexe 2, à neutraliser intégralement pour ces logements l'impact de la majoration de taux ;

3°) que si, à raison de l'importance des projets à venir pour ces deux secteurs, le produit de la taxe d'aménagement majorée s'avérait insuffisant, la commune utiliserait la possibilité de lui substituer un projet urbain partenarial, dispositif plus complexe mais pour lequel la participation des intérêts privés (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) serait nécessairement plus importante car, en contrepartie, ils seraient exonérés de taxe d'aménagement pendant une durée n'excédant pas toutefois 10 ans.

En conséquence, mes chers collègues, il vous est demandé, compte tenu de l'avis favorable à la majorité de la commission urbanisme, de bien vouloir :

- approuver le principe d'établissement d'un taux majoré à 15 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur les secteurs Echat Sud et Avenue Foch, conformément au plan ci-joint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- préciser que le conseil municipal aura à délibérer à nouveau entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour permettre à la Direction générale des Finances publiques d'appliquer ce taux ;
- approuver que dans ces secteurs les bailleurs sociaux seront exonérés de taxe d'aménagement à hauteur de 65 % de la surface de plancher réalisée en logement conventionné ;
- indiquer que le plan graphique ci-joint délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du plan local d'urbanisme de Créteil ;
- rappeler que dans le reste du territoire le taux de la taxe d'aménagement ne sera pas modifié et sera donc maintenu à 5 %.

**M. le Maire** : Merci Monsieur URGIN. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou d'explication ?

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération porte sur l'approbation de l'augmentation de la taxe d'aménagement, la portant de 5 % à 15 % suivant les types de construction privée ou sociale et les lieux. Cela peut se comprendre, comme l'a expliqué notre éminent collègue, au vu des coûts des équipements et aménagements urbains.

Néanmoins, vous avez attiré l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que cette hausse impacte les coûts de vente des constructions. On sait très bien qu'une répercussion aura lieu forcément. Je ne sais pas si c'est pour porter le mètre carré à Créteil à 8 000 € le m<sup>2</sup>, comme le signalait Monsieur le Maire il y a quelques instants, mais c'est une question à se poser.

Surtout que cette délibération, pour l'instant, concerne deux secteurs : le secteur de l'Echat déjà fortement urbanisé et le secteur Foch qui, pour l'instant, à part le projet Gizeh reste assez limité en termes de construction, sauf la résidence en face qui va se construire et qui est en travaux.

Je me pose deux questions, Monsieur le Maire. Etre contre cette délibération, vu comme je vous l'ai dit le coût des équipements collectifs et des aménagements, est une chose, dirons-nous, raisonnable mais cela m'amène à deux autres questions. Sur le secteur de l'Echat, vous soulevez un problème sur lequel mon attention a été attirée. Après discussions sur le Triangle de l'Echat, j'ai lu que sur l'étude urbaine, le projet que porte la SGP auprès de l'AP-HP situé le long de la rue Gustave Eiffel, sur un terrain de 10 000 m<sup>2</sup>, vous auriez un œil très vigilant aux études de faisabilité menées par la SGP. Je ne sais pas ce que vous entendez par là mais effectivement vous parlez de densité urbaine, problème que j'avais déjà soulevé pour le Triangle de l'Echat, souvenez-vous en.

Le secteur Foch, j'ai bien compris à la commission, va sûrement évoluer du fait de l'installation de la gare Vert de Maisons et que certains équipements industriels pourraient être amenés à sûrement laisser la place pour aller s'installer ailleurs, notamment à cause de la zone ZFE (Zone à Faibles Émissions) qui contraindrait certains

établissements préparant des véhicules industriels, des camions. Derrière cette façade, il y a d'autres entreprises derrière.

La question est de savoir si le projet, déjà en gestation de reprendre tout ce secteur-là, est de le rendre en situation de construction immobilière.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, entre l'Echat et Foch, il serait peut-être bien, avec le projet ANRU du Mont Mesly qui avance énormément, que l'on ait une vision un peu plus complète des projets qui vont arriver sur cette ville. Peut-être même pourrions-nous, à l'occasion d'un conseil municipal, recevoir la Société du Grand Paris pour qu'elle nous explique ce qu'elle compte faire à l'AP-HP. Par la même occasion, on pourrait savoir exactement où en est le Grand Paris Express, de façon à faire un petit bilan plus global de ce que vous nous prévoyez sur notre belle ville de Créteil.

Je me permets également une petite digression. La zone ZFE touche Renault Trucks. Elle va contraindre énormément de nos concitoyens, qu'ils soient Cristoliens ou habitants des autres villes du Val de Marne ; elle va également contraindre à mon avis à terme un grand secteur qui est sur notre département, le MIN de Rungis. Cela ne nous concerne pas sur le secteur mais indirectement, nous serons touchés parce que si les projets dont j'ai entendu parler doivent sortir du MIN de Rungis pour aller plus loin à cause des camions, c'est un problème qui ne sera pas à négliger, d'où mon questionnement qui sort complètement de la délibération, je vous l'accorde, mais auquel je souhaiterais que nous portions attention.

Pour conclure, je voudrais donc savoir où nous en sommes sur ces projets et sur le principe, effectivement, nous voterons pour cette délibération, même si comme l'a dit Monsieur URGIN brillamment, nous sommes inquiets quant à la répercussion parce que l'on sait très bien qu'en passant de 5 à 15 %, les 10 % se porteront sur les futurs acquéreurs de ces logements qui seront construits. Merci Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Je ne suis pas opposé à ce que nous fassions un bilan des projets de développement que nous connaissons mais à part le projet de rénovation urbaine du Mont Mesly, l'Arbre de vie que nous avons présenté et le Campus sur le secteur où

il y avait le centre de tri, à l'heure actuelle, je ne connais pas d'autres projets.

Mais il n'est pas interdit d'anticiper et de prévoir que l'arrivée du Grand Paris Express va générer une mutation importante de nombre de terrains, que ce soit à l'Echat ou à Foch. Parmi ces terrains, il y a ceux qui sont aujourd'hui « disponibles », qui sont situés aux abords de la gare du Grand Paris Express, c'est-à-dire le terrain de l'Assistance Publique de 5 ha mais à ma connaissance aujourd'hui, personne n'a été par l'AP mandaté pour réaliser un projet. Il y a des promoteurs qui réfléchissent mais il n'y a pas de projet arrêté pour la bonne raison que l'Assistance Publique est toujours propriétaire du terrain.

Le 2<sup>ème</sup> terrain sur l'Echat est le terrain de VALEO puisque celui-ci va transférer ses activités de la rue Boule sur son Centre de recherches et de développement d'Europarc, à côté de la Maison du Handball. Ils vont construire de nouveaux laboratoires et de nouveaux bureaux. Les 300 ou 400 emplois de VALEO actuels de la rue Boule vont sur le Centre à la Pointe du Lac. A mon avis, ce terrain, un jour ou l'autre, sera urbanisé. VALEO attend de ce terrain une recette importante puisque c'est avec cette recette qu'il finance l'agrandissement sur le site actuel de la Pointe du Lac.

Il en sera de même pour un certain nombre d'industriels, et vous l'avez dit, sur le secteur Foch, pas simplement du fait de la Zone à Faible Emission, mais tout simplement parce que les terrains dont disposent un certain nombre d'entreprises, aujourd'hui, seront commercialisables et des opérations d'urbanisme pourront être réalisées, à condition qu'elles soient acceptées par la mairie.

Pour toutes ces raisons, je pense que la taxe d'aménagement a deux vertus : la première, c'est de tempérer (et je ne dis pas supprimer) quelques ardeurs de promoteurs ; deuxièmement, s'il y a des opérations d'urbanisation, cela nous permettra d'avoir des recettes supplémentaires pour financer les équipements induits par ces opérations.

C'est la raison pour laquelle on a circonscrit l'augmentation de la taxe d'aménagement à ces deux secteurs qui vont connaître dans les prochaines années des mutations importantes. Sur l'Echat, le terrain GIFI va également muter.

Situé à 100 mètres de la gare du Grand Paris Express, il va être emporté par la spéculation immobilière.

Pour le moment, nous n'avons aucun projet précis. On sait qu'il y a des négociations sur GIFI, sur VALEO avec les promoteurs et des négociations sans doute sur Foch.

**M. HEBBRECHT** : Nous sommes d'accord que déjà la SGP est propriétaire de 10 000 m<sup>2</sup> auprès de l'AP-HP et il reste 12 000 m<sup>2</sup> à acquérir qui n'ont pas encore été vendus.

**M. le Maire** : Non, ce qui a toujours été admis mais on a délibéré deux fois, ce sont ceux qu'il y a sur la gare.

**M. HEBBRECHT** : On est bien d'accord, on parle bien de la même chose.

**M. le Maire** : Actuellement, Grand Paris Express utilise la moitié du terrain pour le tunnelier ou le chantier. Sur Foch, on n'a rien de précis, si ce n'est le campus universitaire sur les terrains de l'ancien centre de tri.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

2-19

**Quartiers de la Source-Pointe du Lac (CQ n°8) : ZAC de la Pointe du Lac.**

**Approbation de la convention de reversement du résultat d'opération.**

**M. DUFEU** : Monsieur le Maire, chers collègues, la ville de Créteil a concédé l'aménagement de la ZAC de la Pointe du Lac à Créteil Habitat en 2003. La durée de la concession a été prolongée jusqu'au 21 décembre 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est compétent pour cette opération d'aménagement mais en vertu du principe de neutralité des transferts, il a été convenu que le bilan des opérations engagées et mises en œuvre par les communes avant le transfert de la compétence doit être supporté par les communes et non le Territoire.

En ce qui concerne la ZAC de la Pointe du Lac, à ce jour achevée, le résultat provisoire excédentaire est de plus de 2 M€. Ce résultat va revenir à la commune de Créteil.

Pour permettre un versement partiel à la ville de Créteil de l'excédent, il est nécessaire de conclure une convention

tripartite GPSEA/ville de Créteil/Créteil Habitat pour un montant 986 950 euros, en attendant la clôture de la ZAC et le bilan définitif de cette ZAC.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la convention de reversement du résultat excédentaire de la ZAC de la Pointe du Lac ci-annexée au profit de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent.

Avis favorable unanime de la commission urbanisme.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

2-20

**Enfouissement coordonné des réseaux aériens dans diverses rues de Créteil.**

**M. HÉLIN** : Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de la politique de mise en valeur du patrimoine de la Commune, il nous est proposé d'adopter des conventions pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques et d'éclairage public avec le SIPPEREC.

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communications (SIPPEREC), autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité, souhaite favoriser sur le territoire de la concession les actions de nature à permettre une meilleure intégration des ouvrages de distribution dans l'environnement.

La commune, dans le cadre de sa politique de mise en valeur et de protection de l'environnement, s'est déclarée volontaire pour la réalisation de travaux d'intégration des réseaux de distribution publique d'électricité sur son territoire. Elle s'est donc rapprochée du SIPPEREC pour préciser les conditions de réalisation des travaux d'enfouissement du réseau électrique de distribution publique et lui demander de réaliser les études préliminaires à ce projet.

Après les rues Belle Vue, Louise, Monfray, Laferrière, des Émouleuses et Chéret, le programme d'enfouissement se poursuit rue de la Rampe, rue des Bleuets, rue des Galets, rue des Moëllons et avenue Jean-Baptiste Champeval entre la rue de Bourgogne et la rue Alfred Thomereau) répondant à la fois aux impératifs de sécurité d'ErDF et de valorisation urbaine de la commune, en effaçant des réseaux particulièrement inesthétiques du paysage.

Cette démarche a conduit à engager une réflexion d'ensemble sur l'état existant des autres réseaux. Il est alors apparu opportun de procéder dans le même temps à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques et que cette mission complète pouvait être confiée au SIPPAREC.

Afin de poursuivre cette mise en œuvre, il est maintenant nécessaire de contractualiser ce partenariat. Il convient donc d'adopter une convention financière pour chacun des réseaux aériens non électrique à enfouir, à savoir ceux de communication électronique d'Orange et de NC Numéricable.

Dans ces conditions, le montant des travaux d'enfouissement à la charge de la commune se décompose selon le tableau détaillé dans le rapport. Il convient de préciser que le montant exact de la participation communale ne sera connu qu'au moment du règlement du solde des études et des travaux en fonction du montant des marchés dévolus.

Le montant total de participation communale pour le réseau Orange s'élève à 331 550 €, pour le réseau SFR Fibre sas à 316 700 € et pour le réseau d'éclairage public à 43 800 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les conventions financières pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange et de SFR Fibre SAS et du réseau communal d'éclairage public à conclure avec le SIPPAREC,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

2-21 **Convention d'entretien des espaces verts de différents sites**  
1-2 **cristolien.**

**Mme MÉLIGNE** : Ce rapport a pour objet le renouvellement pour 3 ans de conventions d'entretien des espaces verts de la Maison du Handball pour un montant de 35 492 euros et de la résidence Les jardins de Mesly pour 6 628 euros.

Cette demande s'inscrit dans la volonté d'assurer une cohérence avec l'entretien des espaces verts publics qui, comme vous le savez, privilégie des techniques respectueuses de l'environnement dans le cadre de la gestion du développement durable.

Il vous est donc demandé de répondre favorablement à ces demandes.

Adopté à la majorité lors de la commission urbanisme.

**M. le Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention. Monsieur HEBBRECHT, habituellement vous rappelez qu'il existe des entreprises privées qui entretiennent les espaces verts.

**M. HEBBRECHT** : Je vais changer un peu ! Monsieur le Maire, mes chers collègues, je pense que nos agents font un travail formidable sur les espaces verts de la commune, ont beaucoup de travail à effectuer et qu'effectivement, dans le cadre d'un partenariat commune/jeunes entreprises qui pourrait démarrer, nous pourrions aider ces entreprises à trouver des marchés nouveaux et les aider à se développer.

Je sais ce que vous allez me répondre puisque nous connaissons la réponse l'un et l'autre. On ne va donc pas aller plus loin. Je continuerai à m'abstenir sur ce sujet.

**M. le Maire** : Nous n'avons pas de démarche commerciale. Ce sont les institutions qui viennent à nous parce qu'elles reconnaissent que notre service des parcs et jardins est de qualité. Ensuite, ils pensent à juste titre que cela donne plus de cohérence à l'ensemble du fleurissement et de la végétalisation de la ville. Quand vous avez 2 000 ou 3000 m<sup>2</sup> et qu'à côté vous avez des espaces publics, il y a une cohérence à entretenir l'ensemble.

C'est la raison pour laquelle, vous le savez, nous avons gardé la 4<sup>ème</sup> fleur, ce qui est la distinction la plus haute, plus un prix spécial pour l'aménagement paysager ...

**M. HEBBRECHT** : ... Monsieur PESSAQUE, vous avez tout à fait raison. Madame la Préfète a souligné que le Parc Dupeyroux était un parc magnifiquement entretenu et superbe.

Par contre, Monsieur le Maire, pour revenir à ce que vous venez de dire, je ne pense pas que la Maison du Handball, là où elle est située, soit vraiment en adéquation avec les autres quartiers de Créteil et qu'elle ne pourrait pas se permettre d'être entretenue par une autre entreprise.

**M. le Maire** : A la Maison du Handball, il y a beaucoup de visiteurs, beaucoup de personnes qui passent, donc des espaces verts de qualité, cela va rehausser l'image de notre ville.

Sur les logements, vous voulez penser globalement. Là, au niveau du fleurissement et de la végétalisation, on pense globalement.

**Les délibérations sont adoptées à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.**

3-13

**Convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne en vue du déploiement de permanences d'accueil et de conseil dans les équipements municipaux de proximité.**

**M. PELISSOLO** : Monsieur le Maire, chers collègues, dans un contexte de développement croissant des services et démarches administratives en ligne, la Ville conduit depuis plusieurs années diverses initiatives afin de proposer dans ses accueils un accès aux droits facilité pour les Cristoliens et un accompagnement attentif face au risque de fracture numérique.

Afin de renforcer ces démarches, la ville souhaite mettre en place un partenariat avec le Département du Val-de-Marne pour simplifier l'accès aux prestations et dispositifs départementaux en proposant aux administrés une offre d'accompagnement et d'information au plus près de leurs lieux d'habitation, notamment dans les quartiers où les habitants sont les plus éloignés des dispositifs institutionnels.

Il est ainsi prévu d'ouvrir une permanence d'accueil au sein d'un des relais mairie de proximité à raison d'une demi-journée par semaine, animée par un agent du Département.

Afin d'encadrer les modalités d'organisation de ces permanences dans les locaux de la commune, il nous est proposé d'adopter la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne ci-annexée, pour une durée d'un an renouvelable tacitement, pour une durée maximale de cinq ans.

Avis favorable à la majorité de la commission Éducation.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, nos collègues en commission ont posé un certain nombre de questions et évoqué des incertitudes qui sont d'ailleurs inhérentes à ce rapport.

Par exemple, pourquoi ce partenariat se déroulerait dans un seul endroit, à priori au Palais, alors que dans notre ville nous avons d'autres relais mairie ? Je pense que tout le monde ne peut pas forcément se déplacer au Palais pour avoir ce genre d'accueil. Pourquoi cela se résume à un seul endroit ? Je crois que la question a été posée en commission. Depuis, avez-vous eu des réponses et pourrait-on envisager cela autrement que juste à cet endroit-là ?

De plus, je lis « La commune envisage la mise en place d'un partenariat avec le Département pour organiser la tenue de permanences d'accueil et de conseil sur les dispositifs départementaux au sein des relais-mairie » mais à priori, un seul relais mairie sera concerné.

**M. le Maire** : Cela se fera en deux temps : dans un premier temps au Palais et dès que l'on aura réglé un certain nombre de problèmes, dans les deux autres relais mairie.

**M. HEBBRECHT** : Je vous remercie d'apporter en salle du conseil la réponse aux questions que l'on se posait. Nous ne l'avions pas eue en commission. Dans ce cas-là, nous pourrions apporter notre soutien à cette délibération. Il suffit d'avoir les explications.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

3-14 **Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles des établissements scolaires publics du premier degré pour l'année scolaire 2022/2023.**

**Mme DEPREZ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport que nous adoptons chaque année pour désigner les représentants du conseil municipal aux conseils des écoles maternelles et élémentaires car la présence d'un représentant de Monsieur le Maire est nécessaire dans le cadre de la constitution du conseil d'école.

**M. le Maire :** Merci Madame DEPREZ. Je pense que la majorité est d'accord avec les propositions qui sont faites et Monsieur HEBBRECHT ne participera pas au vote.

**Mme DEPREZ :** Absolument. Adopté à la majorité en commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité. Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.**

3-15 **Approbation du programme d'actions 2022 et répartition financière de la subvention communale de fonctionnement au titre de la politique de la ville.**

**M. BIEN :** Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du contrat de ville signé en 2015, il vous est proposé d'approuver le programme d'actions et la répartition de l'enveloppe communale de fonctionnement au titre de la politique de la ville.

Le contrat de ville intercommunal a été signé le 9 juillet 2015 jusqu'en 2020 par l'État, la Région, le Département, les communes de Limeil-Brévannes, Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale. Il a été prorogé jusqu'en 2022. La loi de finances pour 2022 a prolongé les contrats de ville jusqu'en 2023.

À Créteil, il cible les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Mont-Mesly-Habette-Coteaux du Sud ;
- Les Bleuets ;
- Petit Pré-Sablières ;

Les interventions réalisées dans le cadre de la programmation des actions mobilisent des crédits de droit commun et des crédits spécifiques émanant des différents partenaires institutionnels tels que l'État et le Conseil départemental.

Le financement d'un même projet peut ainsi être constitué de crédits en provenance des différents partenaires.

Concernant la commune, une provision globale de 41 500 euros a été inscrite en fonctionnement au budget 2022. Il vous est proposé de la répartir en fonction des actions retenues dans leur principe par le comité de pilotage de programmation des crédits politique de la ville 2022.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le programme d'actions 2022 et son plan de financement prévisionnel présenté dans le tableau annexé ;
- décider de l'attribution des subventions communales de fonctionnement aux associations au titre des actions menées dans le cadre du Contrat de ville, selon les montants figurant à ce même tableau, lorsque les participations des autres co-financeurs seront arrêtées ;
- dire que les dépenses sont inscrites au budget communal.

Avis favorable à la majorité en commission.

**M. le Maire** : Je pense que pour le contrat de ville, en 2023, les Petit Pré Sablières vont sortir parce qu'ils ne correspondront plus aux critères.

**M. BIEN** : Oui, normalement, ils devraient sortir mais là on est toujours dans le contrat de ville.

**M. HEBBRECHT** : C'était exactement la question que j'allais poser, Monsieur le Maire. Je trouvais qu'il n'y avait aucune cohérence que ce secteur entièrement rénové et refondé se maintienne dans ce quartier prioritaire. Je trouve que l'on a d'autres actions sur d'autres secteurs de la ville qui pourraient peut-être le mériter, plus que celui-ci. C'est la remarque que je voulais faire.

Sinon, nous votons pour ce projet.

**M. le Maire** : On verra bien.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

3-16 **Approbation de l'avenant à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

**M. BIEN** : Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de la politique de la ville, les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires définis dans le cadre du contrat de ville. En contrepartie, ils doivent financer des actions répondant aux besoins des locataires et renforcer la qualité de service.

Suite à la prorogation du contrat de ville jusqu'en 2023, il nous est proposé de prolonger de la même durée la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'avenant ci-annexé ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document afférent.

Avis favorable à l'unanimité en commission.

**M. le Maire** : A mon avis, il va falloir, là aussi, amender la convention parce que les Petit Pré Sablières ne correspondent plus.

**M. BIEN** : Normalement, cela devrait suivre.

**M. le Maire** : Cela me rappelle tout à l'heure ce que j'ai entendu dans la bouche de Monsieur KÉRISIT, à savoir que la Cour des comptes nous avait recommandé de ne plus augmenter la pression fiscale. Vous avez sans doute lu le Parisien dans lequel une enquête régionale indiquait que Créteil était la ville où la taxe foncière avait le moins augmenté.

Si vous ne l'avez pas lu, je vous rechercherai cet article. J'y pense parce que l'on parlait de taxe foncière mais j'aurais dû en parler tout à l'heure.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**3-17 Motion de soutien au peuple arménien**

**M. BRAUD** : Monsieur le Maire, chers collègues, vous vous en souvenez, en 2020, nous avons eu l'occasion ici d'évoquer l'agression dont faisait l'objet le peuple arménien dans la région du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan.

Nous avons appris au cours du mois de septembre une agression nouvelle du même pays, l'Azerbaïdjan, soutenue d'ailleurs aussi par d'autres puissances voisines, notamment la Turquie, et l'objet de la motion que nous vous présentons ce soir est d'affirmer justement notre soutien à ce peuple agressé. Je vous propose de vous donner lecture de ce projet de motion :

« Tôt dans la matinée du 13 septembre dernier, les forces armées azéries lançaient une nouvelle offensive militaire contre le territoire souverain de la République d'Arménie à l'est et au sud-est de la frontière arméno-azerbaïdjanaise. Les attaques militaires étaient également dirigées intentionnellement vers les populations civiles et les infrastructures arméniennes. Les frappes ainsi fomentées par Bakou occasionnèrent immédiatement de nombreuses victimes, plusieurs centaines, parmi les populations civiles et au sein de l'armée arménienne.

Ces affrontements se poursuivent aujourd'hui et sont les plus intenses depuis la guerre entre ces deux pays du Caucase qui, en 2020, dans le cadre de la guerre dite « des 44 jours », avait alors fait plus de 6 500 victimes autour de la région du Haut-Karabagh. Notre conseil municipal avait alors adopté à l'unanimité une motion condamnant fermement les opérations militaires initiées par l'Azerbaïdjan.

Un accord de cessez-le-feu avait alors été signé le 09 novembre 2020 mais l'agression militaire dont est à nouveau victime le peuple arménien vient bien entendu mettre en péril ces fragiles négociations de paix. La politique de conquête impérialiste menée par Ilham ALIEV contre le peuple arménien, menée avec la complicité de la Turquie, qui s'appuie sur une propagande mensongère visant à minimiser son impact et ses effets, se poursuit donc en venant heurter les règles les plus élémentaires du droit international.

Depuis 1988 et le terrible tremblement de terre qui avait frappé l'Arménie, la ville de Créteil entretient des liens

étroits avec la ville de Gumri qui est la seconde ville la plus peuplée d'Arménie et avec laquelle un partenariat de coopération décentralisée a été conclu en 1998.

Au regard de ces liens d'amitié qui unissent la ville de Créteil et le peuple arménien, notre conseil municipal, par la présente motion, condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté les opérations militaires engagées par l'Azerbaïdjan contre l'Arménie. Par l'adoption de la présente motion, le conseil municipal de Créteil demande également aux autorités françaises de poursuivre leurs efforts pour contribuer au rétablissement de la paix par le biais d'une issue diplomatique à cette crise internationale qui vient compromettre gravement la stabilité et la sécurité de cette région du monde ».

Comme vous le savez, les négociations sont en cours aujourd'hui à Genève et elles se poursuivent mais il faut continuer d'apporter notre soutien à un processus de paix et à une issue diplomatique, comme nous le faisons ce soir.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, c'est une motion assez grave que vous nous proposez ce soir et je ne vous cache pas que je suis heureux de voir que notre collectivité, ainsi que vous Monsieur le Maire, avez entendu l'appel de la communauté arménienne, en particulier celui de l'alliance franco-arménienne du Val de Marne qui a demandé la mobilisation de tous les élus et parlementaires du Département, afin de condamner l'agression et les crimes de guerre commis par l'Azerbaïdjan sur le territoire démocratique de l'Arménie.

Je pense que tout comme nous, vous serez d'accord pour dire qu'il était insoutenable de voir les exactions filmées par les barbares azéris. C'est effectivement un crime qui devra un jour ou l'autre être jugé, comme d'autres crimes qui sont actuellement sur d'autres zones de conflits en Europe.

Les instances internationales devraient à mon avis condamner cela, à commencer bien entendu par l'Europe et cesser aussi, je pense, tout accord avec cette dictature pour du gaz. L'Allemagne s'en est fait un point fort avec Madame VON DER LEYEN. Je pense que ce n'est pas le moment d'avoir ce genre d'accord, surtout quand on sait que le gaz azéri est géré également par une société russe.

Je sais que cette alliance franco-arménienne a demandé à nombre de communes du Département, pour montrer leur soutien, de même que nous l'avons fait avec le peuple ukrainien, de mettre le drapeau arménien au fronton de nos communes. C'est une demande que je vous fais, que je relaie, vous l'avez vu vous-même sur cette alliance, afin de montrer notre soutien à ce peuple arménien face à ce conflit.

Il est évident, Monsieur le Maire, vous vous en doutez, que nous apporterons notre soutien à cette motion.

**M. le Maire** : J'ai vu l'appel de l'alliance arménienne du Val de Marne qui est présidée par une ancienne collègue, Delphine MELKONIAN. Il se trouve que j'ai vu l'appel ce matin dans Facebook, alors que notre motion est préparée depuis 15 jours/3 semaines. Ce n'est donc pas une réponse à l'appel de l'alliance arménienne du Val de Marne, c'est un choix délibéré de notre assemblée.

Quant au drapeau, nous avons déjà le drapeau de l'Ukraine. Malheureusement, nous ne pouvons pas mettre tous les drapeaux des pays qui aujourd'hui sont en guerre au niveau mondial.

**Mme GARRIGOU-GAUCHERAND** : Il y a 37 conflits armés dans le monde en ce moment. Cela fait beaucoup de drapeaux.

**M. le Maire** : L'esplanade est grande !

**M. HEBBRECHT** : Je suis d'accord avec ce que vient de dire notre collègue mais les deux dont nous parlons, qu'il soit ukrainien ou arménien, ont lieu sur le sol européen ...

**M. le Maire** : La motion est claire et le conseil municipal n'est pas à la botte de telle ou telle association. Nous sommes assez grands pour délibérer à partir de ce que nous pensons et que nous souhaitons.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

3-18

**Motion pour l'inscription du droit à l'avortement et à la contraception dans la Constitution**

**Mme MATTEI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juin dernier, la Cour suprême des États-Unis a révoqué l'arrêt Roe vs Wade qui garantissait aux femmes vivant dans ce pays le droit à l'avortement sur l'ensemble du territoire. Dix-huit

états ont déjà interdit ou très fortement restreint sa pratique.

Cette décision s'ajoute à des reculs au sein de l'Union Européenne :

- En Pologne où des réfugiées ukrainiennes ayant été victimes de viols se sont vues refuser le droit à l'IVG ;
- En Hongrie où une loi vient d'être adoptée, obligeant les femmes à écouter le cœur du fœtus avant d'avorter ;
- En Finlande où le droit à l'avortement est fortement contrôlé et accessible seulement à certaines femmes (mineures, femmes de plus de 40 ans ou mères de 4 enfants) ;
- À Malte, l'IVG reste strictement interdit.

Aucune démocratie n'est à l'abri ; l'histoire fourmille d'exemples de libertés fondamentales qu'on croyait acquises et qui ont été balayées. Le lobby international anti-IVG est puissant. Il dispose de moyens financiers conséquents et de puissants relais idéologiques, politiques et religieux.

En janvier, le Président MACRON s'est montré favorable à l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, perspective assez illusoire à court terme au vu de la régression constatée sur ce sujet à l'échelle de l'Union Européenne.

Le droit à l'avortement figurera-t-il bientôt dans la constitution française ? Le gouvernement s'est dit prêt à soutenir la proposition de loi de la présidente du groupe Renaissance.

Depuis, deux autres propositions de loi ont également été déposées par les parlementaires de gauche qui insistent en plus sur le droit à la contraception.

Au-delà des beaux discours de soutien du gouvernement, il faut à présent des actes forts. D'ailleurs, pour réviser la constitution, le Président peut être à l'initiative du projet de révision, sur proposition du Premier ministre. Et depuis 1963, c'est toujours par cette voie que la Constitution a été révisée en France.

Aussi, nous réclamons solennellement à Madame la Première Ministre d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement un projet de loi pour définitivement garantir dans la Constitution le droit à l'avortement et à la contraception.

**M. le Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

*(Aucun membre du conseil ne demande la parole).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**3-19 Motion demandant à Île-de-France Mobilités de mettre un terme immédiat au dysfonctionnement affectant le transport des élèves en situation de handicap**

**M. PELISSOLO :** Monsieur le Maire, chers collègues, cette motion fait suite à diverses interpellations et alertes de la part des équipes pédagogiques, de la Direction et des parents d'élèves de l'école des Guiblets, également du CCA de Langage et Intégration qui s'occupe des jeunes enfants en situation de handicap, notamment de surdité. Je vais vous en donner lecture :

« Le conseil municipal de Créteil, par la présente motion, entend dénoncer un dysfonctionnement des transports scolaires pour les enfants en situation de handicap qui suivent leur scolarité à Créteil et en Val-de-Marne.

En effet, alors que la rentrée scolaire est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour l'ensemble des écoliers de Créteil et de France, force est de constater que certains enfants en situation de handicap n'ont pu dans certaines écoles du Département effectuer leur rentrée dans les mêmes conditions que leurs camarades de classe.

À l'école des Guiblets de Créteil, pas moins de 17 familles sont privées pour leurs enfants en situation de handicap de transport adapté entre le lieu de leur domicile et leur établissement scolaire. Certains enfants, dont les parents ne sont pas véhiculés, n'ont toujours pas effectué leur rentrée scolaire à ce jour.

Ce service de transport scolaire adapté pour les élèves en situation de handicap relève pourtant de la responsabilité d'Île-de-France Mobilités qui, depuis plusieurs années, a mis en place ce service au bénéfice des élèves domiciliés en Île-de-France, scolarisés dans un établissement d'enseignement général ou professionnel, public ou privé sous contrat, un centre de formation en apprentissage, ou encore un établissement d'enseignement supérieur. Sur demande des familles ou des étudiants concernés, la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) rend un avis qui permet ensuite aux personnes concernées de solliciter l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France.

D'après les informations transmises à la municipalité, ce service était efficient jusqu'à ce que de nouveaux transporteurs soient récemment choisis par Île-de-France Mobilités à l'issue d'une procédure de marché public. Il semblerait en effet que les sociétés de transport nouvellement titulaires dudit marché s'avèrent pour l'heure dans l'incapacité de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution de cette mission de transport des élèves en situation de handicap, sans qu'à ce jour aucune solution alternative n'ait encore pu être proposée aux familles.

(J'ajoute que la plupart du temps, il n'y a pas de réponse donnée aux différentes sollicitations).

Pour l'ensemble de ces raisons, parce que la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants et parce qu'il est tout à fait inacceptable que des élèves, en raison de leur handicap, soient privés d'enseignement, le conseil municipal de Créteil, par l'adoption de la présente motion, demande instamment à Île-de-France Mobilités de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'égal accès de tous les enfants à l'école de la République en mettant un terme à ce dysfonctionnement qu'aucun prétexte économique ne saurait justifier ».

**M. le Maire** : Merci Monsieur PELISSOLO. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

*(Aucun membre du conseil ne demande la parole).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

*(Aucun membre du conseil ne demande la parole).*

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vous souhaite une belle et bonne nuit.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05).*

Le Maire



Laurent CATHALA

La secrétaire de séance

Pascale TORGEMEN